

# Profil de la pauvreté, 1993

**Rapport du  
Conseil national du bien-être social**

**Printemps 1995**

**Canada**

**PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1993**

**Rapport du  
Conseil national du bien-être social**

**Printemps 1995**

---

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social

Immeuble Jeanne Mance

Ottawa K1A 0K9

(613) 957-2961

Télécopieur (613) 957-0680

Also available in English under the title:

Poverty Profile 1993

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1995

N° de cat. H67-1/4-1993F

ISBN 0-662-80020-6

## TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| INTRODUCTION .....   | 1           |
| MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS .....  | 2           |
| LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES .....   | 6           |
| Tendances de la pauvreté chez les Canadiens<br>et Canadiennes individuellement ..... | 7           |
| Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules .....             | 11          |
| LA SITUATION SELON LES PROVINCES .....   | 18          |
| LA SITUATION EN 1993 .....   | 31          |
| Type de famille .....  | 31          |
| Autres différences par âge, sexe et type de famille .....                            | 33          |
| Travail .....  | 35          |
| Nombre et âge des enfants .....  | 37          |
| Niveau de scolarité .....  | 39          |
| Propriétaires et locataires .....  | 42          |
| Année d'immigration .....  | 44          |
| Région de résidence .....  | 45          |
| DEGRÉ DE PAUVRETÉ, ÉCART DE PAUVRETÉ ET QUASI-PAUVRETÉ .....                         | 46          |
| LES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES<br>ET LEURS SOURCES DE REVENU .....             | 52          |
| EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS .....                               | 61          |
| Les petits salariés .....  | 61          |
| Les enfants .....  | 64          |
| Les femmes .....   | 73          |
| Les personnes âgées .....  | 76          |
| RENVOIS .....  | 78          |
| ANNEXE .....   | 79          |

## INTRODUCTION

Le Profil de la pauvreté, 1993 est le dernier rapport en date d'une série que le Conseil national du bien-être social consacre à la pauvreté au Canada. Y sont présentées des statistiques nationales et provinciales pour l'année 1993, ainsi que des tendances depuis 1980.

Ce rapport, comme les précédents, constitue une analyse de données concrètes recueillies par Statistique Canada. Il indique quels segments de la population canadienne étaient pauvres à un moment donné, sans s'attarder cependant sur les causes de cette pauvreté ni proposer des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau. Des recommandations détaillées sont formulées dans d'autres rapports du Conseil national du bien-être social, notamment dans Plans pour la réforme de la sécurité sociale, Le bien-être social au Canada : un filet de sécurité troué, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard, Réforme des pensions et Comment combattre la pauvreté chez les enfants.

Le Profil de la pauvreté, 1993 comprend des informations détaillées sur la pauvreté par type de famille, sexe, âge, niveau d'instruction ou de scolarité et quantité d'autres variables. Il s'agit de données sur l'ampleur de la pauvreté, c'est-à-dire qui précisent de combien les revenus des personnes touchées sont inférieurs au seuil de pauvreté. Il y a des précisions sur les revenus moyens des pauvres et sur leurs principales sources de revenu. Un chapitre est consacré à quatre groupes particulièrement préoccupants : les petits salariés, les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Le Conseil national du bien-être social espère que le présent rapport apportera un éclairage supplémentaire sur un sujet qui devrait tenir à coeur aux Canadiens et Canadiennes. Au dernier décompte, un Canadien sur six était pauvre, et bien d'autres savent ce qu'est la pauvreté à cause des difficultés financières auxquelles sont confrontés des amis, des voisins ou des parents pauvres, habituellement pour des raisons indépendantes de leur volonté.

## MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Tous les ans, Statistique Canada réalise une enquête sur les ménages connue sous le nom d'Enquête sur les finances des consommateurs, afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête sur laquelle repose le présent rapport a été menée en avril 1994, sur un échantillon de 36 892 ménages choisis dans toutes les régions du pays, sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et à l'exclusion des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans des établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1993.

Statistique Canada a publié les résultats dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1993. Le présent rapport puise beaucoup de renseignements dans cette publication et dans un fascicule l'accompagnant intitulé Personnes à faible revenu, 1980-1990. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Kevin Bishop et Mme Edith Lamoureux de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu de Statistique Canada. On désigne par «seuils de faible revenu» les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, logement et vêtements représentent une part disproportionnée des dépenses des ménages. Au fil des ans, le Bureau a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer à 20 p. 100 cette part supplémentaire. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a déduit que les Canadiens et Canadiennes ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. 100 ou plus de leur aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de

la collectivité en zone rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à 35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1993 sont dits «seuils de faible revenu ayant pour base 1986» pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements. Les 35 seuils de faible revenu pour 1993 sont présentés au tableau 1, ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1994 et les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1995 figurent en annexe.

| <b>TABLEAU 1</b>                                     |                                    |                 |               |                 |               |
|--|------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| <b>SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA</b> |                                    |                 |               |                 |               |
| <b>(BASE DE 1986) POUR 1993</b>                      |                                    |                 |               |                 |               |
| Taille de la famille                                 | Population du secteur de résidence |                 |               |                 |               |
|  | 500 000 et plus                    | 100 000-499 999 | 30 000-99 999 | Moins de 30 000 | Zones rurales |
| 1  | 15 452 \$                          | 13 572 \$       | 13 259 \$     | 12 087 \$       | 10 520 \$     |
| 2  | 20 945                             | 18 398          | 17 973        | 16 383          | 14 261        |
| 3  | 26 624                             | 23 385          | 22 844        | 20 824          | 18 126        |
| 4  | 30 655                             | 26 922          | 26 302        | 23 977          | 20 869        |
| 5  | 33 492                             | 29 416          | 28 737        | 26 196          | 22 801        |
| 6  | 36 356                             | 31 928          | 31 192        | 28 434          | 24 749        |
| 7 et plus  | 39 101                             | 34 343          | 33 551        | 30 585          | 26 620        |

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu, et le Bureau a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992

comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992. Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans le présent rapport se fondant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1986», elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1992». <sup>1</sup>

Pour l'instant, le Conseil national du bien-être social a l'intention de continuer à utiliser les seuils de pauvreté ayant pour base 1986. Il les a utilisés dans d'autres rapports récents, et un changement d'année de référence pourrait être déroutant pour les lecteurs.

Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes de «pauvre» et de «faible revenu». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme «un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption». La plupart des données présentées dans ce rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent en-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même pour les personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des

familles ou des personnes seules entrant dans la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1993, il y avait 323 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans. Le nombre total de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans était estimé à 540 000. Donc, le taux de pauvreté pour 1993 est de 323 000 divisé par 540 000, soit 59,8 p. 100.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois employées à la place de «taux de pauvreté». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent gagné par tous les membres d'une famille âgés de 15 ans ou plus, soit les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple, la prestation fiscale pour enfants, la sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions et les revenus divers (les bourses d'études et les pensions alimentaires, par exemple). Sont exclus les sommes gagnées ou perdues au jeu, les plus-values et moins-values, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les emprunts contractés ou remboursés, les règlements forfaitaires versés par des assurances et les revenus en nature.

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de «gains» plutôt que de «revenu», et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

## LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES

L'économie canadienne a poursuivi sa reprise en 1993, mais le nombre de pauvres au Canada et le taux de pauvreté au niveau national ont continué d'augmenter. Entre 1992 et 1993, le nombre de pauvres s'est accru de près d'un demi-million, passant de 4 320 000 à 4 775 000, et le taux de pauvreté a augmenté de 16,1 p. 100 à 17,4 p. 100.

La pauvreté s'est accrue chez les Canadiens en âge de travailler en 1993, même si le chômage a diminué légèrement. L'augmentation de la pauvreté parmi les familles dont le chef est un homme ou une femme âgé de moins de 65 ans est particulièrement alarmante. Au total, 993 000 jeunes familles étaient pauvres en 1993, et le taux de pauvreté de celles-ci est passé à 15,5 p. 100. C'est la première fois en quatorze ans que le nombre de jeunes familles pauvres approche le million.

L'augmentation de la pauvreté parmi les familles a touché les familles avec des enfants âgés de moins de 18 ans, et le taux de pauvreté chez les enfants a atteint un sommet en quatorze ans de 20,8 p. 100. Le nombre d'enfants pauvres a atteint 1 415 000, le plus haut niveau enregistré en quatorze ans.

Même les Canadiens âgés de 65 ans et plus n'ont pas échappé à l'augmentation du taux de pauvreté. Celui-ci s'est accru tant chez les familles constituées de personnes âgées que chez les personnes âgées vivant seules, même s'il est resté en deçà des niveaux enregistrés au début des années 1980. Les raisons de l'augmentation enregistrée en 1993, par rapport à 1992, ne sont pas évidentes.

Dans l'ensemble, 1993 a été une année très difficile pour les personnes pauvres.

Le présent chapitre donne les grandes tendances nationales de 1980 à 1993 en se servant de deux types de mesures. La première consiste à considérer les Canadiens et Canadiennes individuellement; la seconde les classe en deux catégories, soit les membres d'une famille et les personnes vivant seules.

**Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes, individuellement**

L'une des catégories de données publiées par Statistique Canada indique le nombre de pauvres et les tendances de la pauvreté au niveau personnel (tableau 2). En 1980, on dénombrait un peu plus de 3,6 millions de personnes vivant dans la pauvreté, et le taux de pauvreté était de 15,3 p. 100. Ces deux chiffres ont augmenté après la récession de 1981-1982, puis ont baissé peu à peu jusqu'en 1989, et ont recommencé à augmenter en 1990. En 1993, on comptait presque 4,8 millions de pauvres au Canada et le taux de pauvreté atteignait 17,4 p. 100.

| <b><u>TABLEAU 2</u></b>   |  |                     |
|---|--|---------------------|
| <b><u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS</u></b> |  |                     |
|   | Nombre de personnes<br>vivant dans la pauvreté | Taux de<br>pauvreté |
| 1980  | 3 624 000                                      | 15,3 %              |
| 1981  | 3 643 000                                      | 15,3 %              |
| 1982  | 3 951 000                                      | 16,4 %              |
| 1983  | 4 406 000                                      | 18,2 %              |
| 1984  | 4 397 000                                      | 18,1 %              |
| 1985  | 4 170 000                                      | 17,0 %              |
| 1986  | 3 976 000                                      | 16,0 %              |
| 1987  | 3 912 000                                      | 15,6 %              |
| 1988  | 3 744 000                                      | 14,8 %              |
| 1989  | 3 487 000                                      | 13,6 %              |
| 1990  | 3 821 000                                      | 14,6 %              |
| 1991  | 4 227 000                                      | 16,0 %              |
| 1992  | 4 320 000                                      | 16,1 %              |
| 1993  | 4 775 000                                      | 17,4 %              |

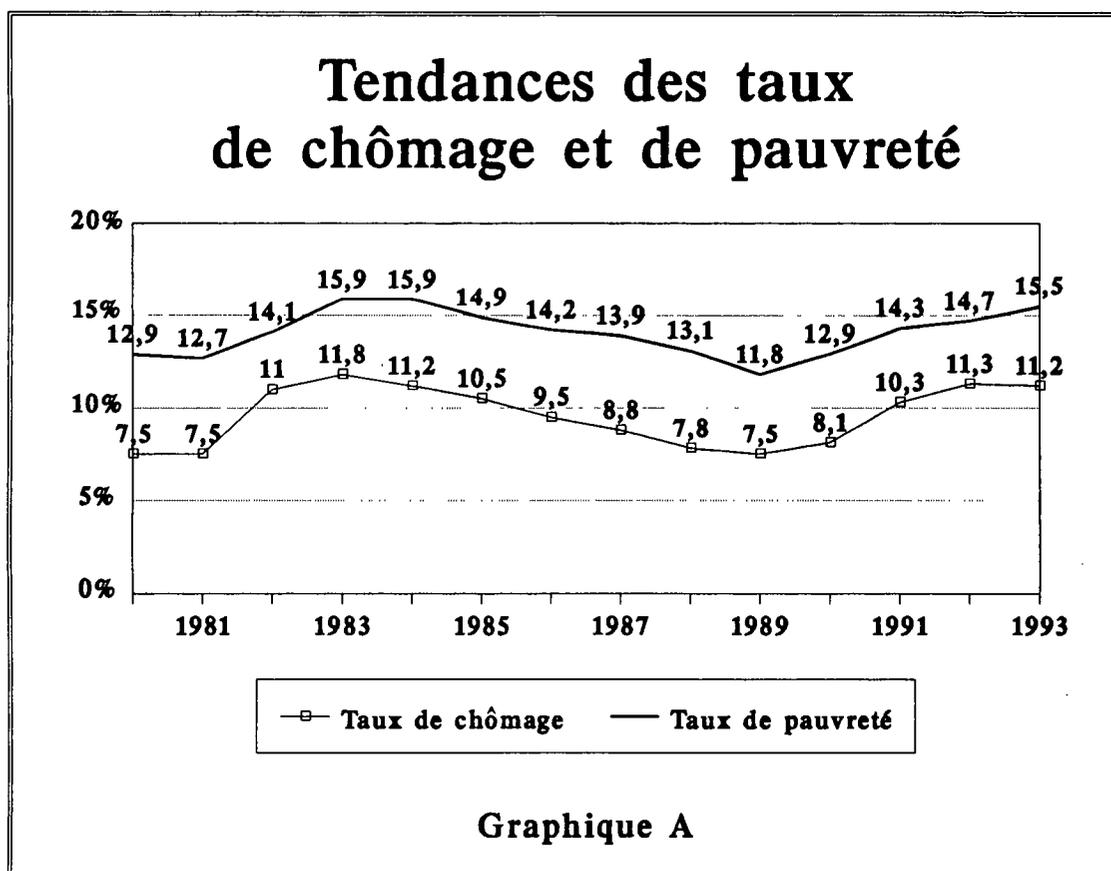
Nombre des autres statistiques de la pauvreté suivent la même courbe générale que les chiffres concernant l'ensemble de la population. Ainsi, la pauvreté chez les enfants s'est accentuée au début des années 1980 (tableau 3). En 1984, plus de 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivaient dans la pauvreté et le taux de pauvreté chez les enfants était de 19,6 p. 100. Ensuite, ces chiffres ont diminué jusqu'en 1989, puis sont repartis à la hausse. En 1993, on dénombrait plus de 1,4 million d'enfants pauvres et le taux de pauvreté était de 20,8 p. 100.

| <b>TABLEAU 3</b>  |   |                  |
|---|---|------------------|
| <b><u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS</u></b> |   |                  |
|   | Nombre d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté | Taux de pauvreté |
| 1980  | 984 000   | 14,9 %           |
| 1981  | 998 000   | 15,2 %           |
| 1982  | 1 155 000   | 17,8 %           |
| 1983  | 1 221 000   | 19,0 %           |
| 1984  | 1 253 000   | 19,6 %           |
| 1985  | 1 165 000   | 18,3 %           |
| 1986  | 1 086 000   | 17,0 %           |
| 1987  | 1 057 000   | 16,6 %           |
| 1988  | 987 000   | 15,4 %           |
| 1989  | 934 000   | 14,5 %           |
| 1990  | 1 105 000   | 16,9 %           |
| 1991  | 1 210 000   | 18,3 %           |
| 1992  | 1 218 000   | 18,2 %           |
| 1993  | 1 415 000   | 20,8 %           |

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans ce rapport.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et l'une des principales raisons de cette pauvreté est la pénurie de bons emplois. Il n'est donc pas étonnant de constater que les taux de pauvreté parmi les adultes de moins de 65 ans suivent le taux de chômage dans son évolution.

Le graphique A présente deux courbes, celle du taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans ou plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 65 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active. On voit que les deux courbes restent parallèles dans les phases ascendantes et descendantes. En 1980, le taux de chômage était de 7,5 p. 100 et le taux de pauvreté dans le groupe des 18 à 65 ans, de 12,9 p. 100. En 1993, ces taux s'établissaient à 11,2 p. 100 et 15,5 p. 100 respectivement.



Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans le groupe des 65 ans et plus en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

| <b>TABLEAU 4</b>   |   |                  |
|--|---|------------------|
| <b>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES</b> |   |                  |
|  | Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté | Taux de pauvreté |
| 1980   | 731 000   | 33,6 %           |
| 1981   | 733 000   | 33,0 %           |
| 1982   | 648 000   | 28,5 %           |
| 1983   | 719 000   | 30,9 %           |
| 1984   | 669 000   | 27,9 %           |
| 1985   | 669 000   | 27,0 %           |
| 1986   | 637 000   | 24,9 %           |
| 1987   | 627 000   | 23,8 %           |
| 1988   | 634 000   | 23,4 %           |
| 1989   | 599 000   | 21,4 %           |
| 1990   | 554 000   | 19,3 %           |
| 1991   | 590 000   | 20,0 %           |
| 1992   | 564 000   | 18,6 %           |
| 1993   | 636 000   | 20,5 %           |

Les pensions se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années et cela transparaît dans les taux de pauvreté et dans le nombre de pauvres parmi les personnes âgées,

qui ne cessent de baisser, à un rythme plus ou moins régulier, depuis la première publication de statistiques sur la pauvreté au Canada, en 1969.

Le tableau 4 fait état de cette baisse à long terme du taux de pauvreté. On a assisté à l'occasion à des augmentations de la pauvreté, pour une année par rapport à une autre, mais la tendance générale a été à la baisse. Le nombre de personnes âgées pauvres est passé de 731 000 en 1980 à 564 000 en 1992, et le taux de pauvreté a décliné, pour passer de 33,6 p. 100 en 1980 à 18,6 p. 100 en 1992, ce qui constitue un record à la baisse.

En 1993, le nombre de personnes âgées pauvres est passé à 636 000, le taux de pauvreté atteignant 20,5 p. 100. Les raisons de cette augmentation ne sont pas connues. Il n'y a pas eu de modifications importantes de la politique gouvernementale touchant les pensions cette année-là. Le rendement des placements était à la baisse pour les personnes âgées en général en raison des faibles taux d'intérêt, mais aucun changement radical n'a touché les faibles revenus de placements des personnes âgées pauvres.

### Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules

Les statistiques de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes individuellement donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation de la population par catégories - familles et personnes seules - comme au tableau 5.

Le nombre de familles pauvres et le taux de pauvreté ont augmenté à cause de la récession de 1981-1982, puis ils ont baissé jusqu'en 1989, avant de repartir à la hausse en 1990, lorsque le Canada est entré dans une nouvelle récession. En ce qui concerne les personnes seules, le schéma a été le même dans l'ensemble.

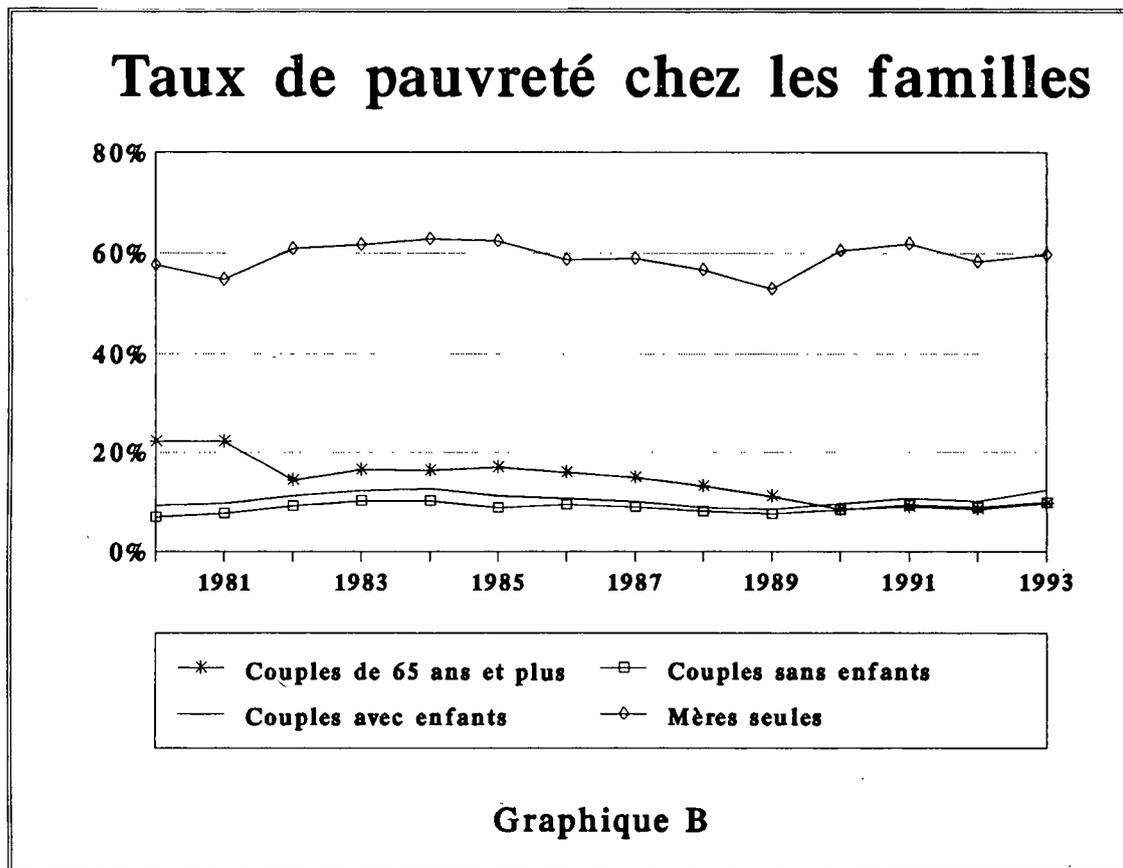
On remarque que, de 1980 à 1992, les taux de pauvreté pour les personnes seules sont, grosso modo, trois fois plus élevés que ceux correspondant aux familles. En 1993, le fossé s'est rétréci légèrement, lorsque le taux de pauvreté relatif aux familles a fait un bond à 14,8 p. 100, et celui des personnes seules est passé à 37,1 p. 100.

**TABLEAU 5**  
**TENDANCES DE LA PAUVRETÉ - FAMILLES ET PERSONNES SEULES**

|      | Familles                   |                  | Personnes seules               |                  |
|------|----------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
|      | Nombre de familles pauvres | Taux de pauvreté | Nombre de pauvres vivant seuls | Taux de pauvreté |
| 1980 | 830 000                    | 13,2 %           | 1 013 000                      | 41,4 %           |
| 1981 | 832 000                    | 13,0 %           | 1 010 000                      | 40,3 %           |
| 1982 | 905 000                    | 14,0 %           | 1 034 000                      | 40,2 %           |
| 1983 | 1 007 000                  | 15,3 %           | 1 183 000                      | 44,9 %           |
| 1984 | 1 032 000                  | 15,6 %           | 1 118 000                      | 41,3 %           |
| 1985 | 963 000                    | 14,3 %           | 1 136 000                      | 40,8 %           |
| 1986 | 924 000                    | 13,6 %           | 1 112 000                      | 38,3 %           |
| 1987 | 895 000                    | 13,1 %           | 1 137 000                      | 37,5 %           |
| 1988 | 851 000                    | 12,2 %           | 1 172 000                      | 37,7 %           |
| 1989 | 786 000                    | 11,1 %           | 1 100 000                      | 34,4 %           |
| 1990 | 874 000                    | 12,1 %           | 1 123 000                      | 34,1 %           |
| 1991 | 949 000                    | 13,1 %           | 1 258 000                      | 36,5 %           |
| 1992 | 991 000                    | 13,3 %           | 1 247 000                      | 36,2 %           |
| 1993 | 1 116 000                  | 14,8 %           | 1 306 000                      | 37,1 %           |

L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté relatifs aux familles sont toujours nettement inférieurs à ceux se rapportant aux personnes seules, c'est que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux époux ont travaillé en dehors du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus des pensions de sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories - que nous appelons «types de famille», faute de mieux. Voici les quatre sous-catégories de familles : couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus; couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; couples mariés de moins de 65 ans, sans enfant de moins de 18 ans; et mères seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1993, ces sous-catégories représentaient à elles quatre 83 p. 100 des familles pauvres. Entraient dans les 17 p. 100 le restant des types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants tous âgés de plus de 18 ans; les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants; et l'unité familiale constituée de frères et sœurs vivant sous le même toit. Voici les quatre sous-catégories de personnes seules : les hommes seuls de moins de 65 ans; les hommes seuls âgés de 65 ans et plus; les femmes seules de moins de 65 ans; et les femmes seules âgées de 65 ans et plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.



L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième pension devient évidente lorsque l'on examine les statistiques de la pauvreté des quatre sous-catégories familiales présentées au graphique B. Indépendamment de l'âge des conjoints ou qu'il reste ou pas des enfants dans le foyer, les taux de pauvreté sont tous faibles pour les couples mariés. Dans le cas des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, ils sont incroyablement élevés.

**TABLEAU 6**

**TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES, 1980-1993**

|      | Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans | Couples de 65 ans et plus | Couples de moins de 65 ans sans enfant | Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans |
|------|---|---------------------------|--|--|
| 1980 | 57,7 %  | 22,2 %                    | 6,9 %                                  | 9,4 %  |
| 1981 | 54,8 %  | 22,1 %                    | 7,7 %                                  | 9,7 %  |
| 1982 | 60,9 %  | 14,4 %                    | 9,2 %                                  | 11,3 %   |
| 1983 | 61,7 %  | 16,4 %                    | 10,2 %                                 | 12,3 %   |
| 1984 | 62,8 %  | 16,3 %                    | 10,2 %                                 | 12,6 %   |
| 1985 | 62,5 %  | 16,9 %                    | 8,9 %                                  | 11,3 %   |
| 1986 | 58,8 %  | 15,9 %                    | 9,5 %                                  | 10,8 %   |
| 1987 | 59,0 %  | 14,9 %                    | 9,0 %                                  | 10,1 %   |
| 1988 | 56,7 %  | 13,2 %                    | 8,1 %                                  | 8,9 %  |
| 1989 | 52,9 %  | 11,1 %                    | 7,6 %                                  | 8,5 %  |
| 1990 | 60,6 %  | 8,5 %                     | 8,3 %                                  | 9,6 %  |
| 1991 | 61,9 %  | 9,0 %                     | 9,3 %                                  | 10,7 %   |
| 1992 | 58,4 %  | 8,5 %                     | 8,8 %                                  | 10,1 %   |
| 1993 | 59,8 %  | 9,7 %                     | 9,9 %                                  | 12,4 %   |

Les taux de pauvreté réels par année, de 1980 à 1993, pour les quatre types de familles sont donnés au tableau 6. Dans le cas des mères seules, les taux sont restés élevés pendant toute la période, sans exception. Le plus haut, enregistré en 1984, était de 62,8 p. 100, et le plus bas, enregistré en 1989, de 52,9 p. 100. À titre de comparaison, le taux de pauvreté pour ce qui est des pères seuls de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, était de 34 p. 100 en 1993, le taux le plus élevé enregistré durant cette période. Le plus faible était de 18 p. 100, en 1987.

Quant aux couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus, les taux de pauvreté les concernant ont baissé tout au long de la période étudiée. En 1992, avec 8,5 p. 100, on a égalé le taux le plus bas enregistré (1990). L'augmentation à 9,7 p. 100 en 1993 a constitué une exception relativement à la tendance à la baisse.

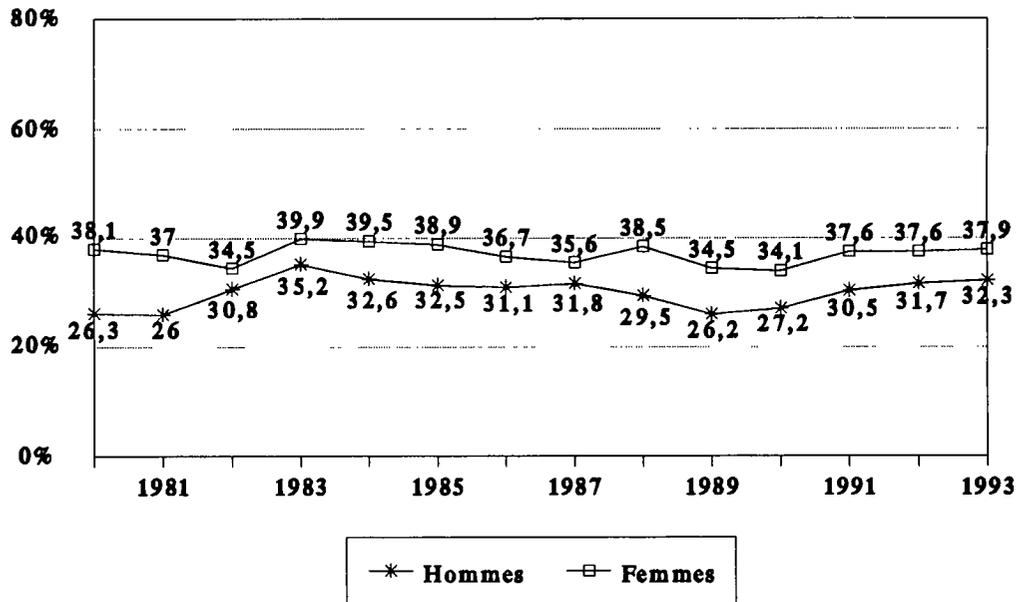
Les taux de pauvreté pour les couples dans lesquels le chef de famille est âgé de moins de 65 ans ont suivi les aléas de l'économie. Ils étaient relativement faibles pour les couples ayant des enfants de moins de 18 ans et pour ceux n'ayant pas d'enfant, encore que pour ces derniers, les taux aient toujours été inférieurs.

Dans le cas des personnes seules, les taux de pauvreté ont beaucoup varié au fil des ans entre les quatre sous-catégories, selon l'âge et le sexe. Dans toutes, ils sont sensiblement supérieurs à ceux des couples mariés, même s'ils restent très éloignés de ceux des familles monoparentales dirigées par la mère.

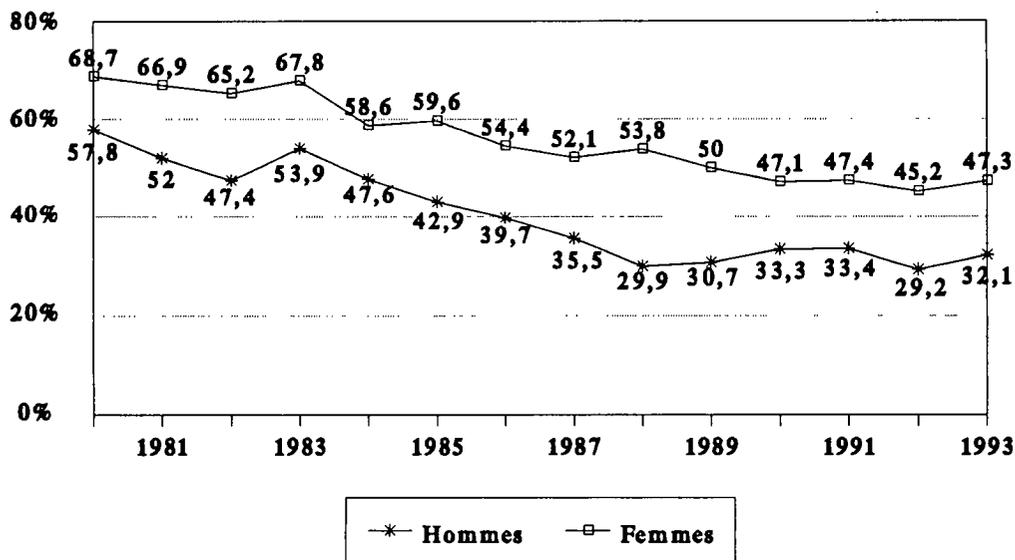
Les taux de pauvreté chez les personnes seules des deux sexes âgées de moins de 65 ans et chez celles âgées de plus de 65 ans figurent au graphique C. En ce qui concerne le premier groupe, ils ont tendance à suivre l'évolution du chômage, tandis que dans le cas du deuxième groupe, ils ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté était de 38,1 p. 100 en 1980, et de 37,9 p. 100 en 1993. Pour les hommes, ils étaient de 26,3 p. 100 en 1980, et 32,3 p. 100 en 1993. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important, soit 11,8 p. 100, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible, soit 3,7 p. 100.

## Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



## Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique C

Dans le cas des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules, le taux de pauvreté parmi les femmes est tombé de 68,7 p. 100 en 1980 à 45,2 p. 100 en 1992, ce qui est le pourcentage le plus bas jamais enregistré, puis est remonté à 47,3 p. 100 en 1993. Du côté des hommes, le taux a baissé de 57,8 p. 100 en 1980 à 29,2 p. 100 en 1992, avant d'augmenter à nouveau à 32,1 p. 100 en 1993.

## LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Où que l'on se trouve au Canada, les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Au tableau 7 sont présentées les statistiques provinciales de 1993 pour les catégories suivantes : familles, personnes seules et ensemble de la population.

| <b>TABLEAU 7</b>                             |                            |                  |                                    |                  |                             |                  |
|--|----------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| <b><u>LA PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1993</u></b> |                            |                  |                                    |                  |                             |                  |
|  | Familles                   |                  | Personnes seules                   |                  | Ensemble de la population   |                  |
|  | Nombre de familles pauvres | Taux de pauvreté | Nombre de personnes seules pauvres | Taux de pauvreté | Nombre de personnes pauvres | Taux de pauvreté |
| Terre-Neuve                                  | 25 000                     | 16,1 %           | 16 000                             | 41,4 %           | 100 000                     | 17,5 %           |
| Île-du-Prince-Édouard                        | 3 000                      | 7,0 %            | 5 000                              | 32,2 %           | 13 000                      | 9,9 %            |
| Nouvelle-Écosse                              | 36 000                     | 14,5 %           | 34 000                             | 32,4 %           | 147 000                     | 16,5 %           |
| Nouveau-Brunswick                            | 24 000                     | 11,9 %           | 28 000                             | 41,3 %           | 104 000                     | 14,5 %           |
| Québec                                       | 338 000                    | 17,6 %           | 422 000                            | 45,0 %           | 1 431 000                   | 20,7 %           |
| Ontario                                      | 382 000                    | 13,4 %           | 392 000                            | 32,7 %           | 1 599 000                   | 15,6 %           |
| Manitoba                                     | 41 000                     | 14,4 %           | 51 000                             | 36,7 %           | 189 000                     | 18,1 %           |
| Saskatchewan                                 | 36 000                     | 13,8 %           | 37 000                             | 31,2 %           | 160 000                     | 17,0 %           |
| Alberta                                      | 103 000                    | 15,0 %           | 126 000                            | 38,6 %           | 449 000                     | 17,6 %           |
| Colombie-Britannique                         | 128 000                    | 14,0 %           | 194 000                            | 34,4 %           | 584 000                     | 17,3 %           |
| Canada                                       | 1 116 000                  | 14,8 %           | 1 306 000                          | 37,1 %           | 4 775 000                   | 17,4 %           |

Pour ce qui est des familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 7,0 p. 100, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à un maximum de 17,6 p. 100, au Québec. L'écart est encore plus grand côté personnes seules puisque l'on a de 31,2 p. 100 en Saskatchewan, à 45 p. 100 au Québec. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 9,9 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 20,7 p. 100 au Québec.

Entre 1992 et 1993, les taux de pauvreté des familles ont augmenté dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Alberta. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées dans le centre du Canada. Le taux de pauvreté est passé de 14,9 p. 100 en 1992 à 17,6 p. 100 en 1993 au Québec, et de 11,2 p. 100 à 13,4 p. 100 en Ontario. Étant donné la population importante de ces deux provinces, ces augmentations ont eu des répercussions majeures sur l'augmentation du taux de pauvreté national relatif aux familles.

Les taux de pauvreté chez les personnes vivant seules ont également été à la hausse dans toutes les provinces, sauf en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Colombie-Britannique.

En 1993, dans l'ensemble de la population, les taux de pauvreté ont augmenté au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, et ont baissé dans les six autres provinces. Comme dans le cas des familles, les augmentations au Québec et en Ontario ont été la principale cause des augmentations nationales. Le Québec a connu une augmentation de 18 à 20,7 p. 100 entre 1992 et 1993, et l'Ontario, de 13,3 à 15,6 p. 100.

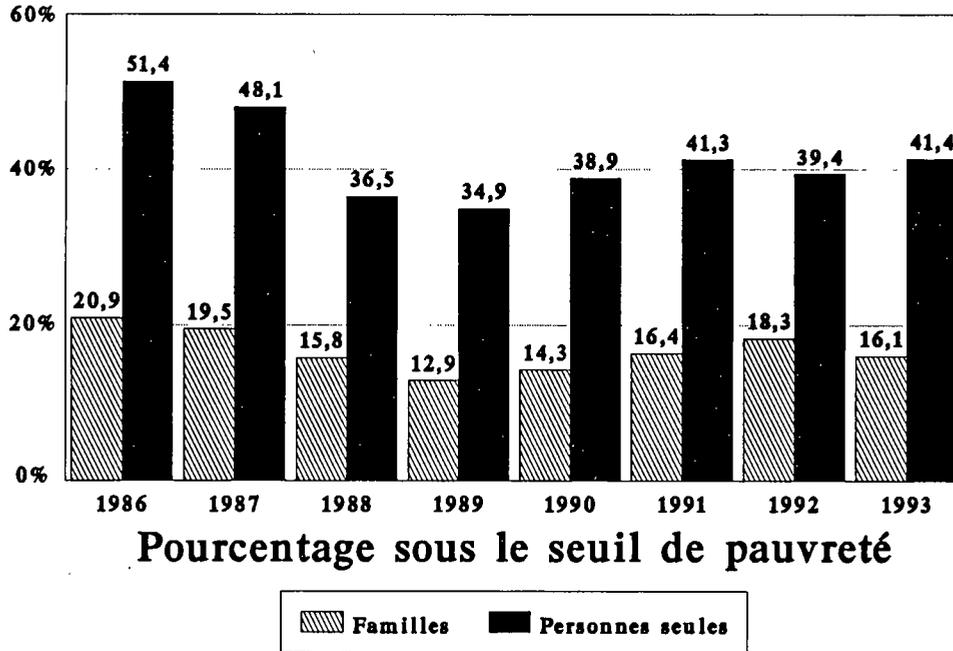
Les prochaines pages illustrent au moyen de graphiques détaillés la situation dans chaque province. Dans la moitié supérieure des graphiques sont donnés les taux de pauvreté pour les familles et les personnes seules de 1986 à 1993. Dans la moitié inférieure des graphiques sont présentés les taux de pauvreté par province, pour l'ensemble de leur population, de 1980 à 1993. La ligne grasse sur laquelle figurent des points et des pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Aux fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne, afin d'éviter toute confusion lorsque les deux lignes se rapprochent.

Ce sont les deux plus grandes provinces qui présentent les taux les plus constants pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté de l'Ontario, qui sont parmi les plus faibles du Canada, sont restés nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période. À l'inverse, ceux du Québec sont parmi les plus élevés et ils restent nettement supérieurs à la moyenne. La constance était moindre ailleurs.

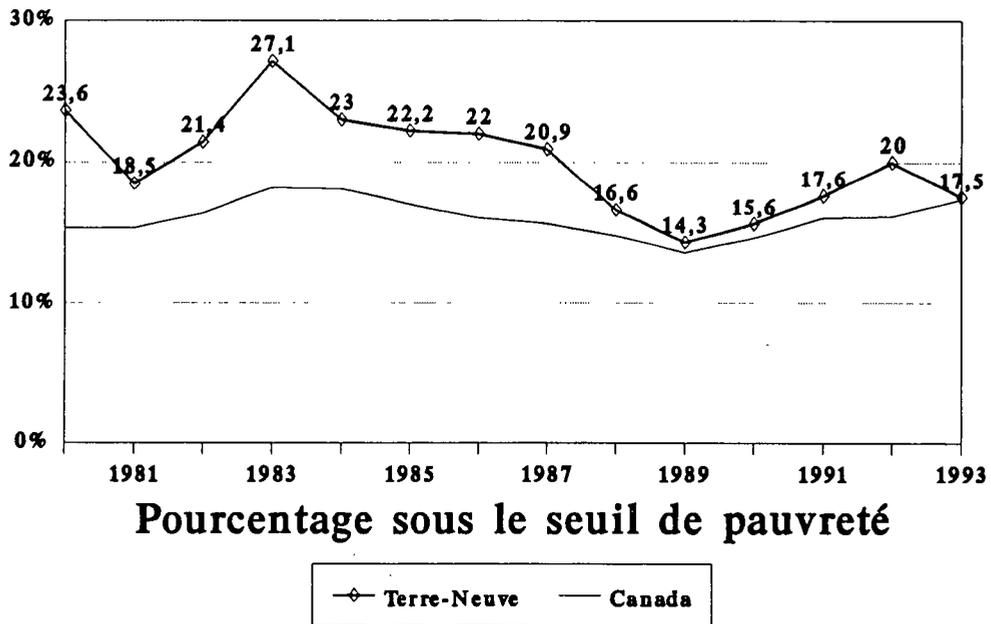
En général, à Terre-Neuve, les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale. Les taux enregistrés dans l'Île-du-Prince-Édouard étaient généralement inférieurs à la moyenne. Normalement, les taux de la Nouvelle-Écosse se rapprochent de la moyenne nationale mais, ces dernières années, on a relevé des variations importantes dans les taux des personnes seules. Quant au Nouveau-Brunswick, on y enregistrerait des taux supérieurs à la moyenne au début des années 80, mais ceux-ci sont revenus à la moyenne ou tombés en-dessous de la moyenne.

Les taux du Manitoba sont généralement supérieurs à la moyenne. En Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, on a enregistré des taux moyens ou supérieurs à la moyenne pour les familles et pour l'ensemble de la population, mais des taux inférieurs à la moyenne pour les personnes seules. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population de l'Alberta étaient nettement inférieurs à la moyenne, jusqu'à ce qu'ils augmentent considérablement en 1983 et restent ensuite dans la moyenne ou supérieurs à celle-ci.

# Terre-Neuve

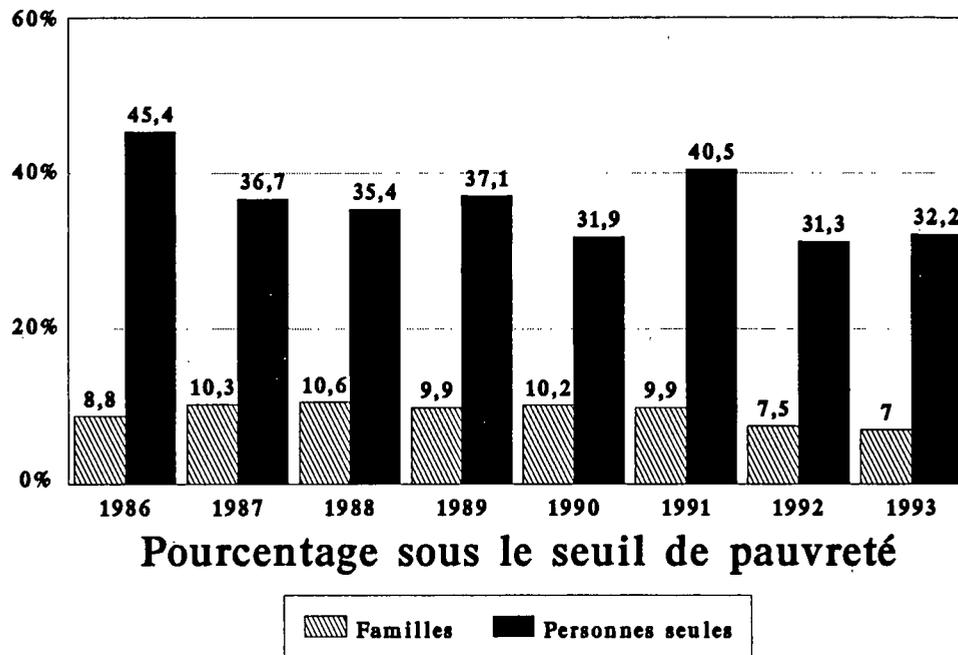


## Tendances des taux (tous)

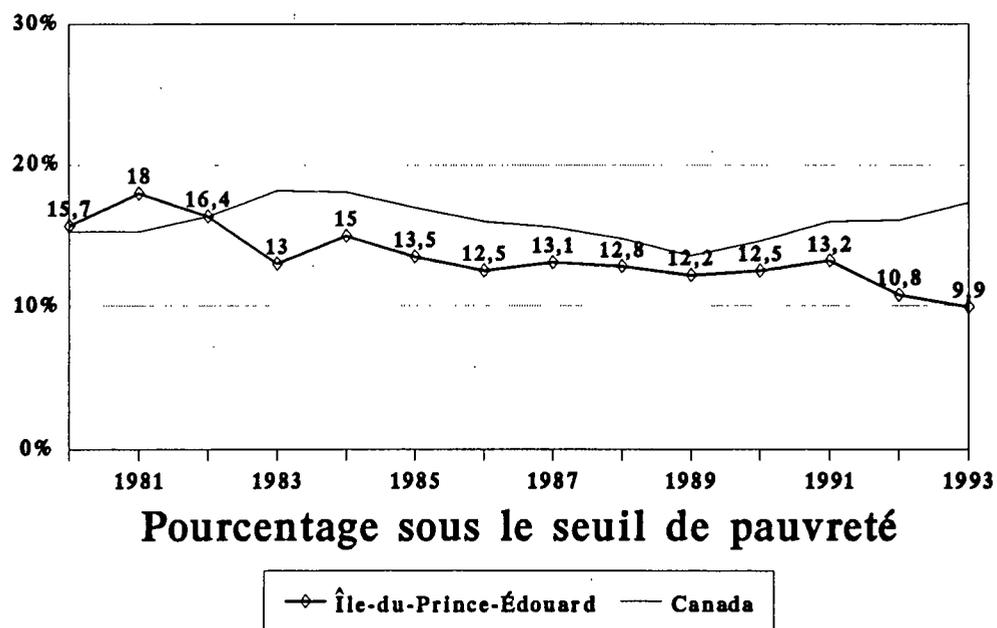


Graphique D

# Île-du-Prince-Édouard

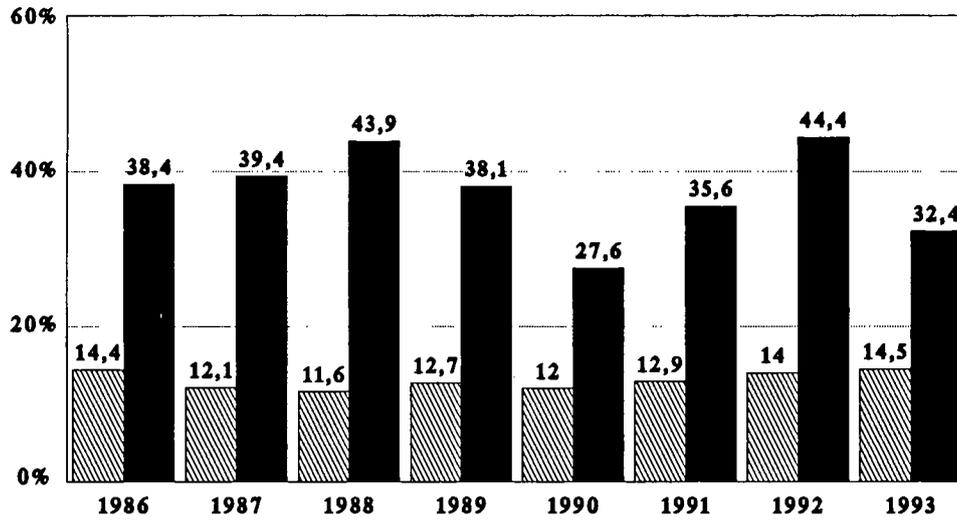


## Tendances des taux (tous)

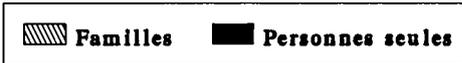


Graphique E

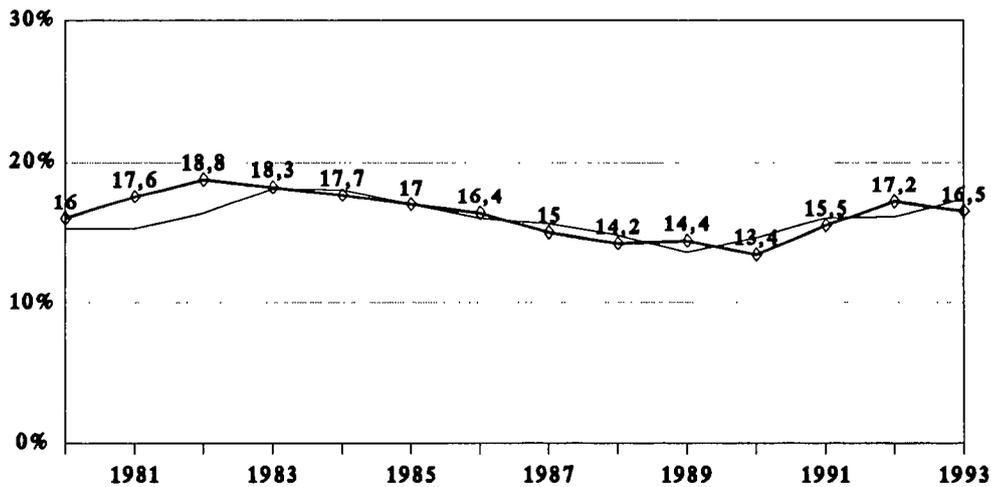
# Nouvelle-Écosse



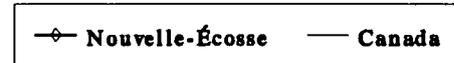
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



## Tendances des taux (tous)

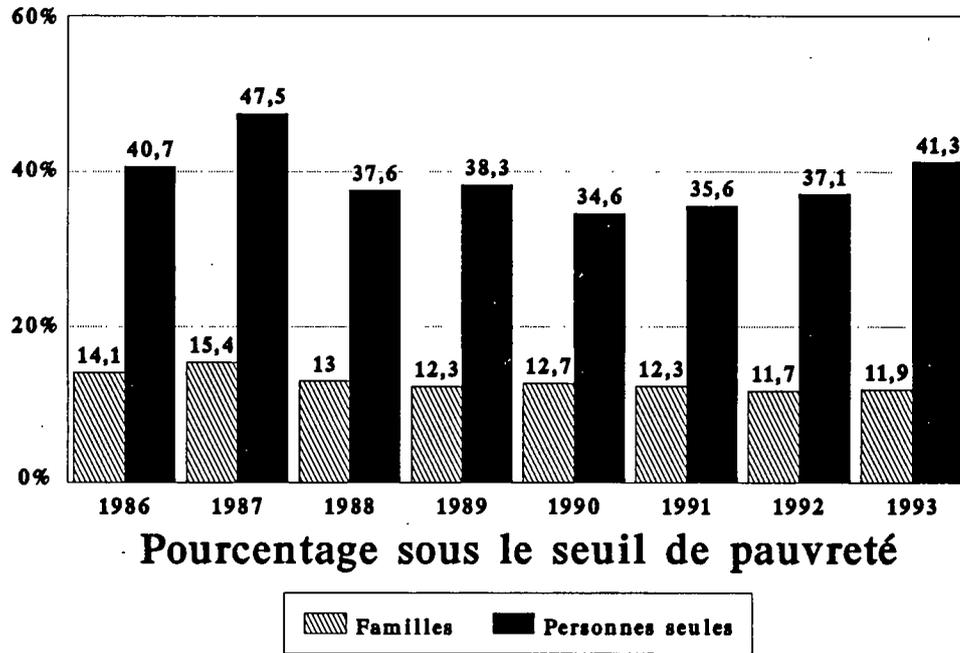


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

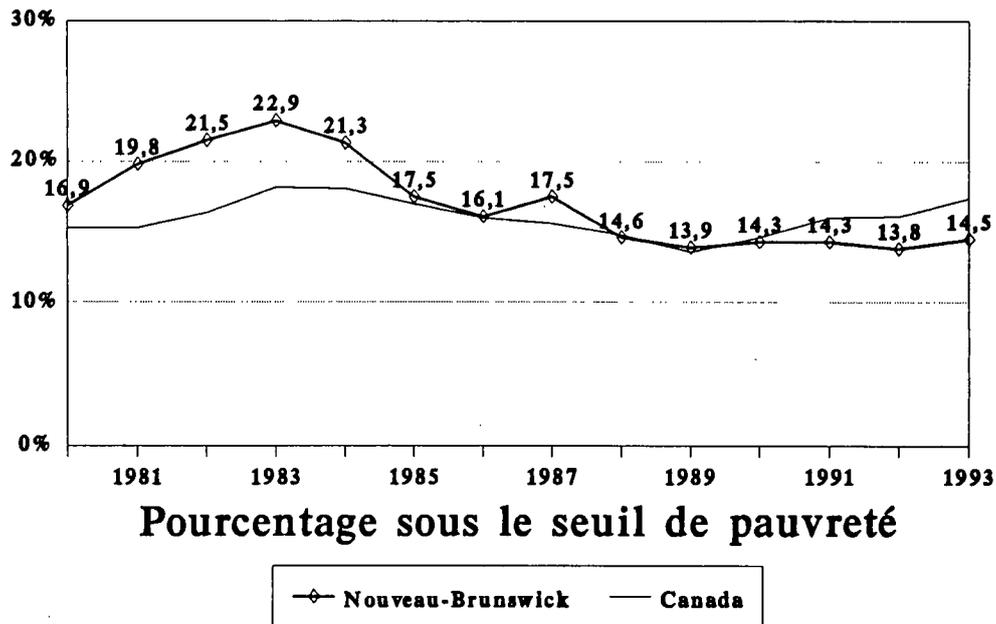


Graphique F

# Nouveau-Brunswick

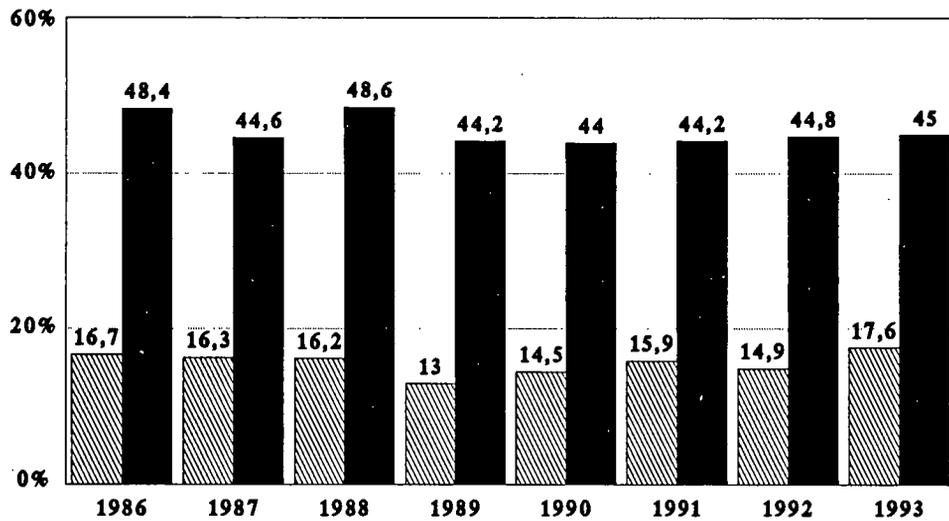


## Tendances des taux (tous)



Graphique G

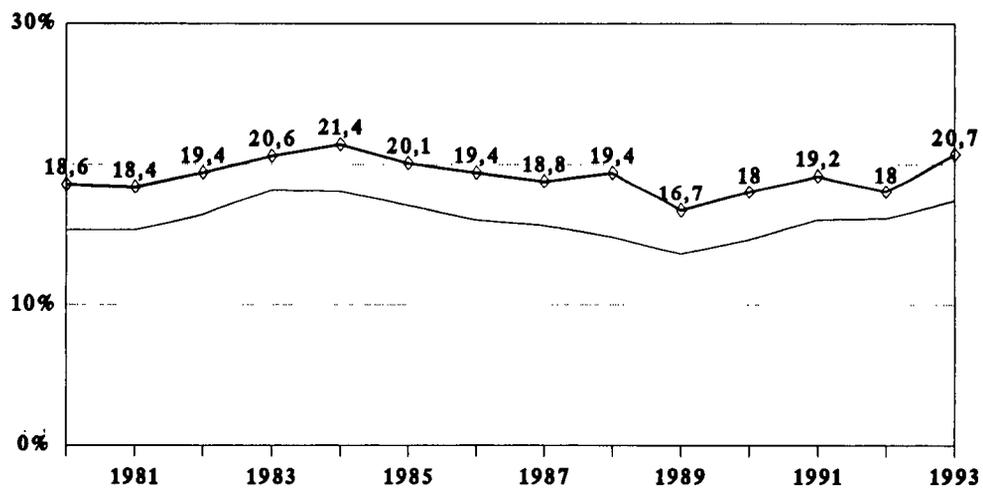
# Québec



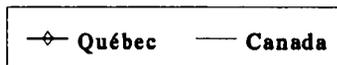
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



## Tendances des taux (tous)

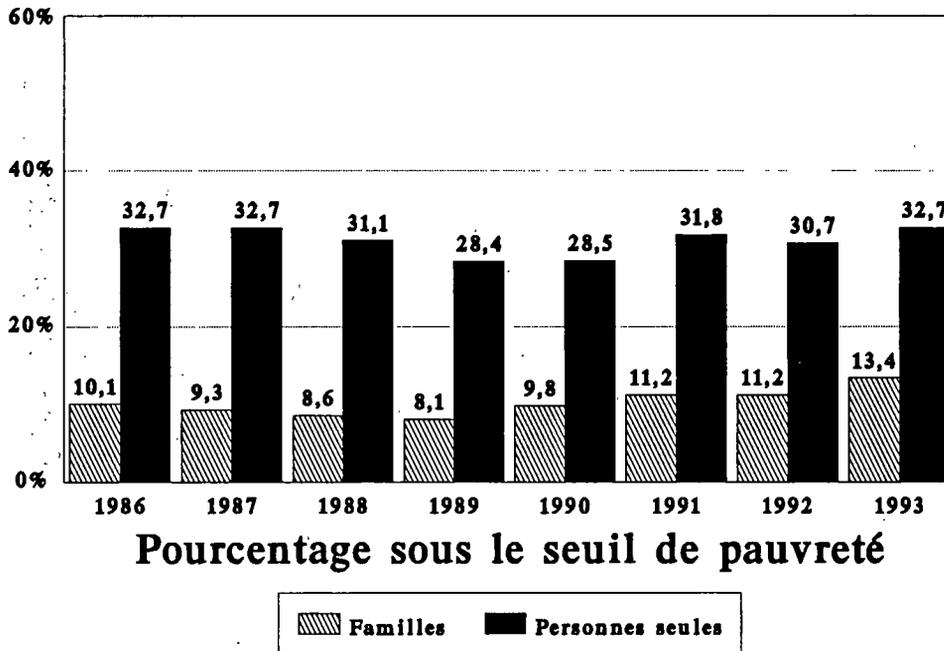


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

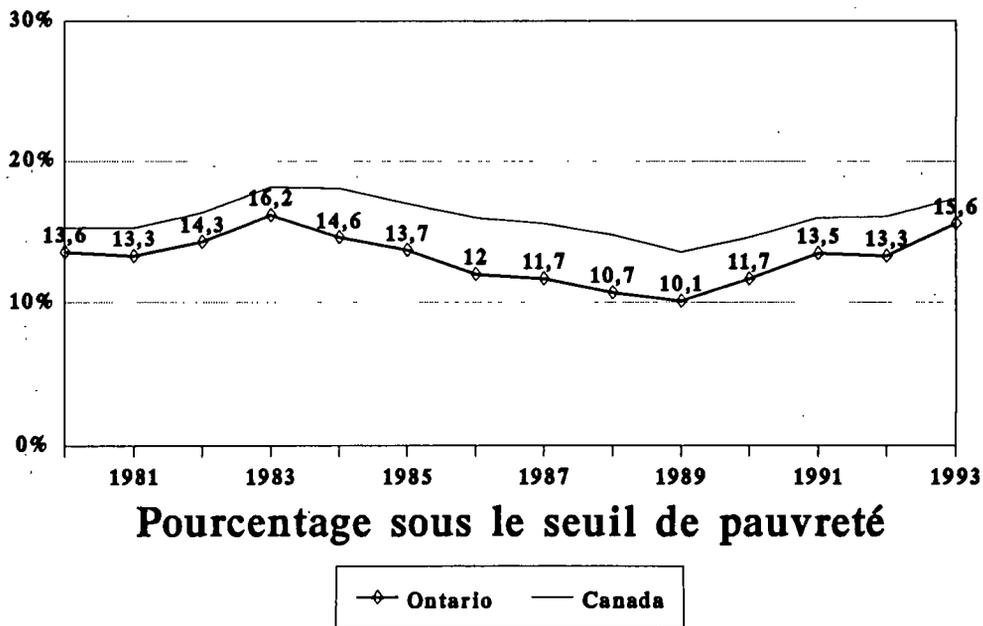


Graphique H

# Ontario

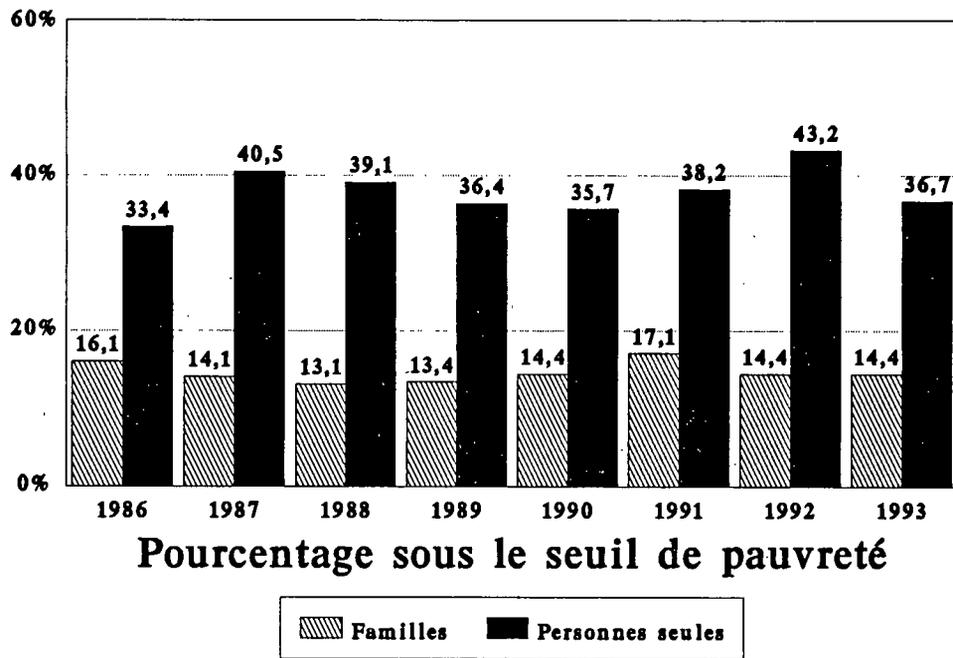


## Tendances des taux (tous)

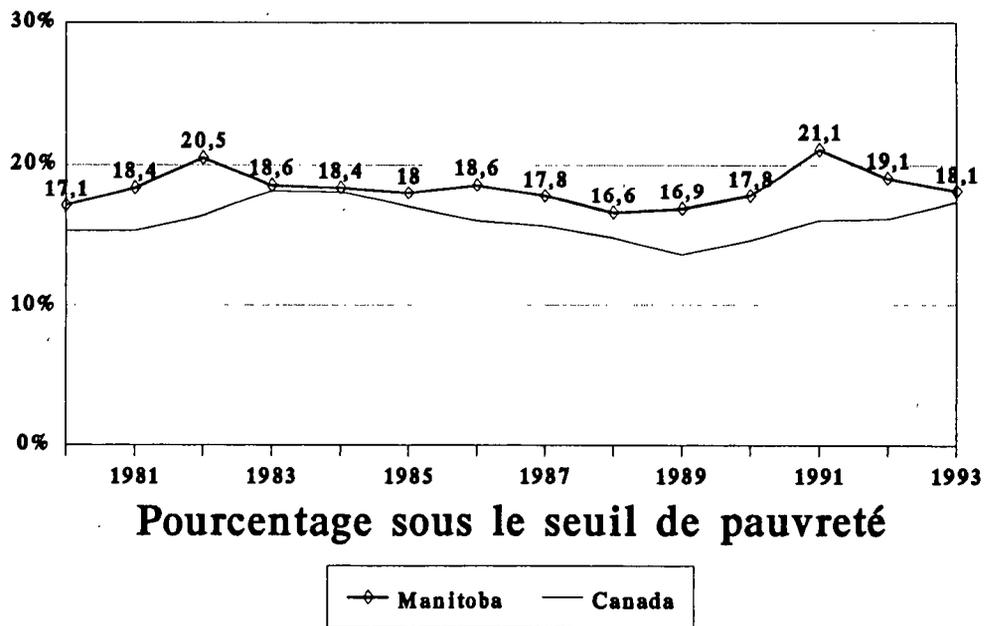


Graphique I

# Manitoba

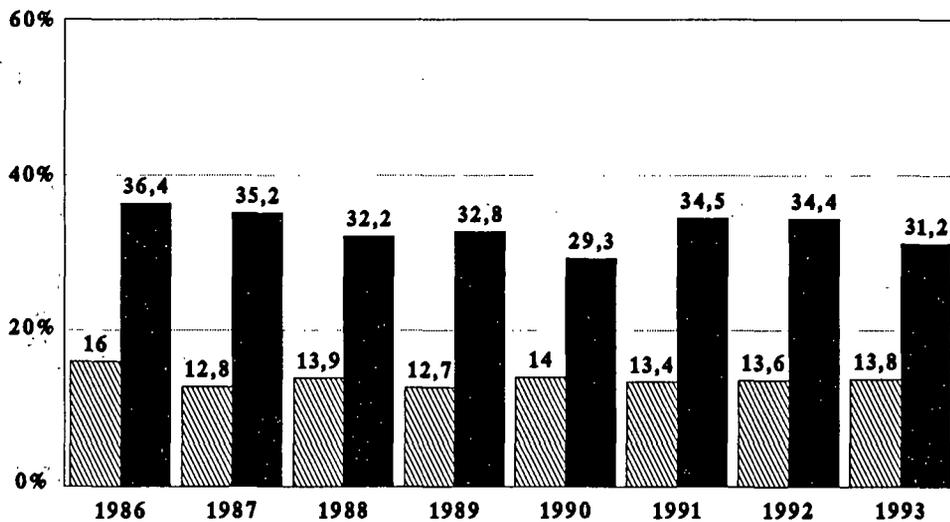


## Tendances des taux (tous)

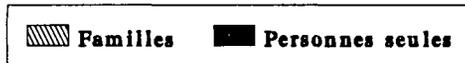


Graphique J

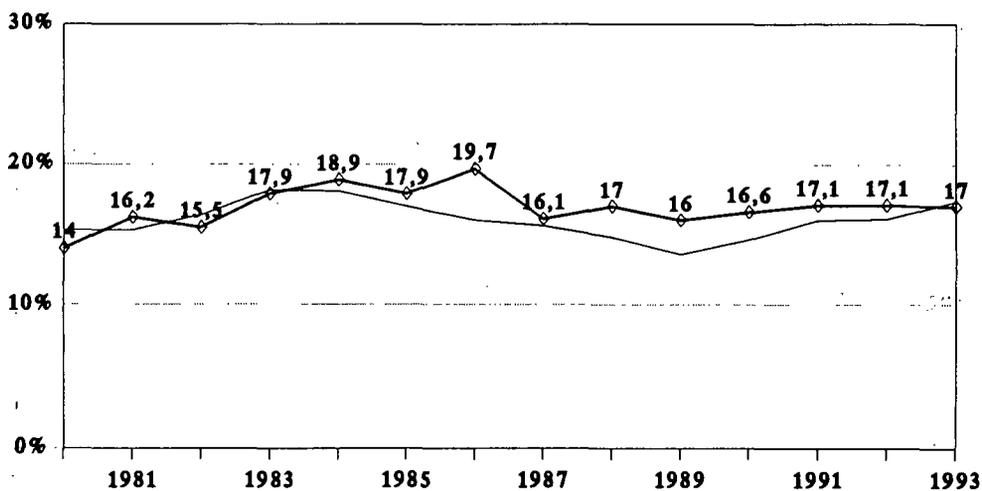
# Saskatchewan



Pourcentage sous le seuil de pauvreté



## Tendances des taux (tous)

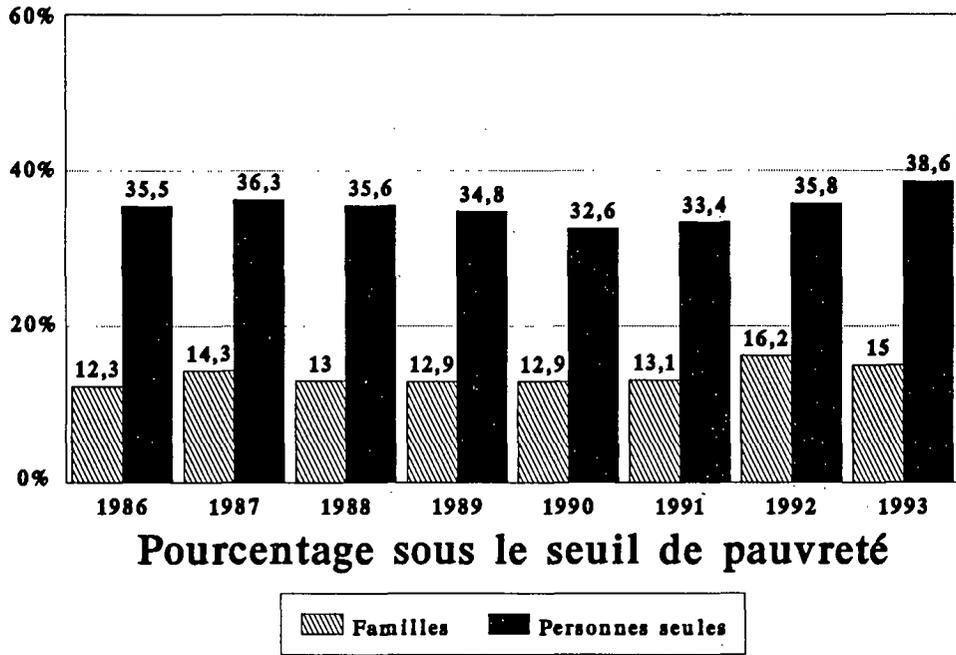


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

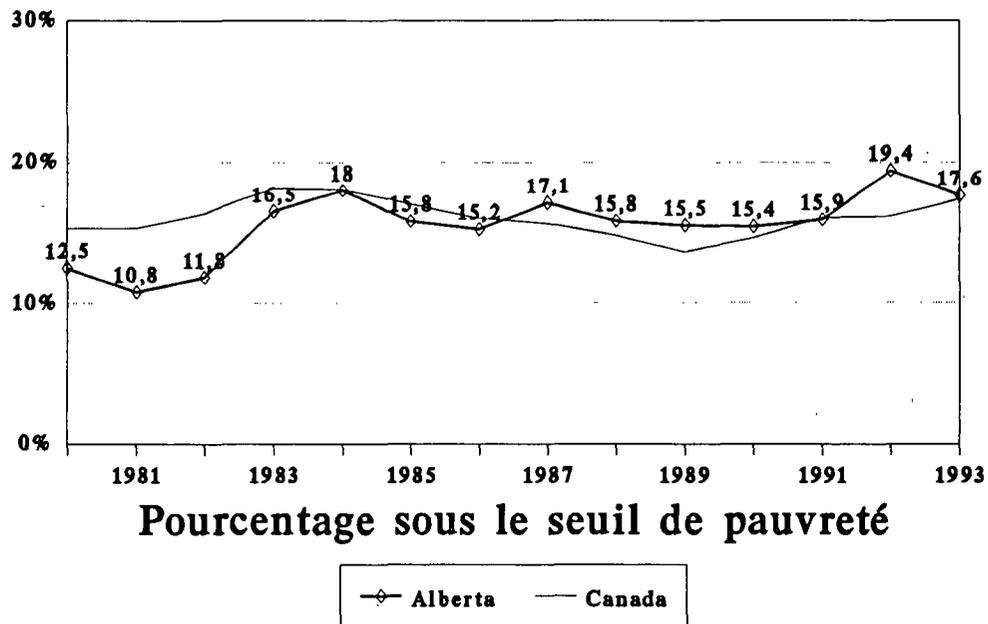


Graphique K

# Alberta

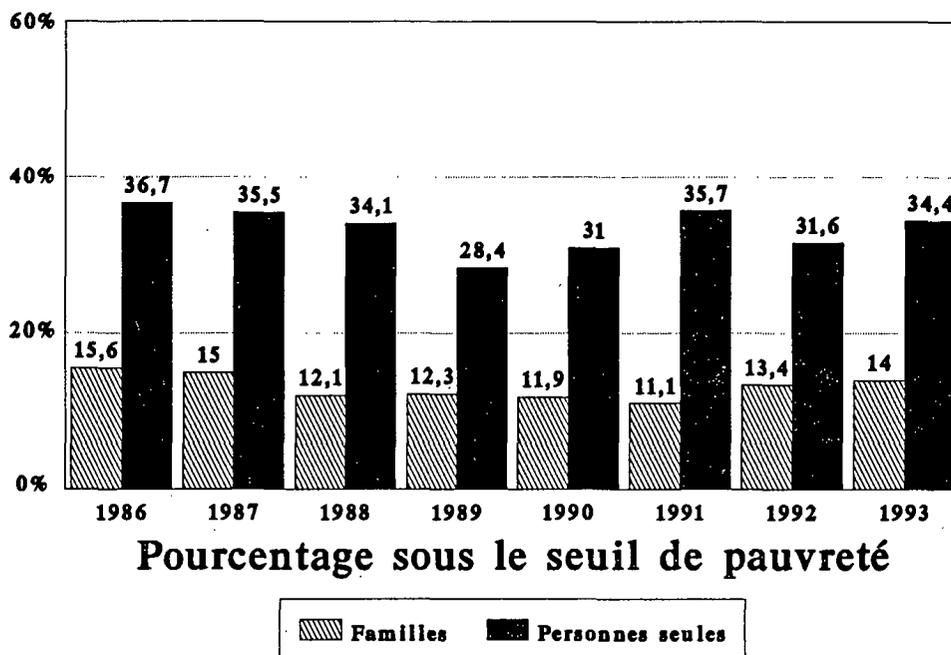


## Tendances des taux (tous)

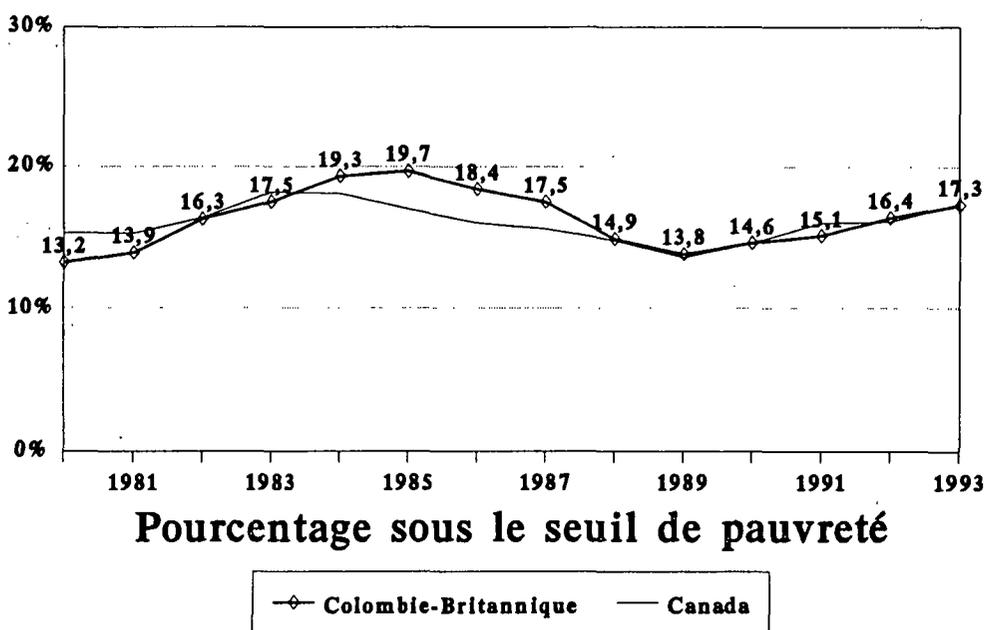


Graphique L

# Colombie-Britannique



## Tendances des taux (tous)



Graphique M

## **LA SITUATION EN 1993**

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, l'âge, la situation relativement à l'emploi, le niveau de scolarité, le genre de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ceux-ci. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

### **Type de famille**

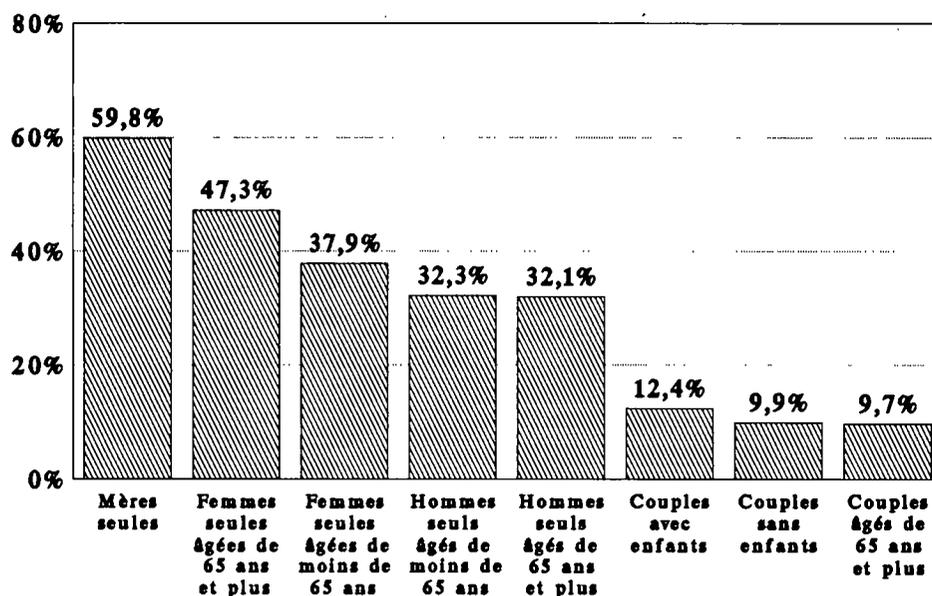
Le type de famille est le facteur le plus déterminant pour ce qui est du risque de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, on entend par «type de famille» les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

La partie supérieure du graphique N présente les huit sous-catégories par taux de pauvreté, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux est le plus élevé. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules, la pauvreté y touchant plus de femmes que d'hommes. Les taux de pauvreté pour les trois types de familles où il y a deux conjoints sont relativement faibles.

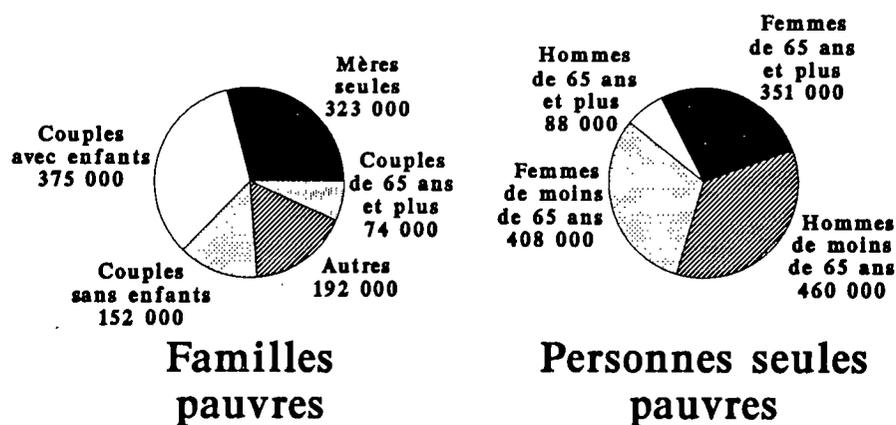
Les diagrammes à secteurs de la partie inférieure du même graphique indiquent le nombre de familles ou de personnes seules par type de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les hommes et les femmes âgés qui est la plus révélatrice. En effet, dans la tranche des 65 ans et plus, les femmes seules pauvres sont quatre fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation. L'écart chez les moins de 65 ans est bien moindre.

## Taux de pauvreté selon le type de famille, 1993



## Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres



Graphique N

### Autres différences par âge, sexe et type de famille

On relève des différences importantes dans les taux de pauvreté calculés par âge et sexe et par âge et type de famille (graphique O).

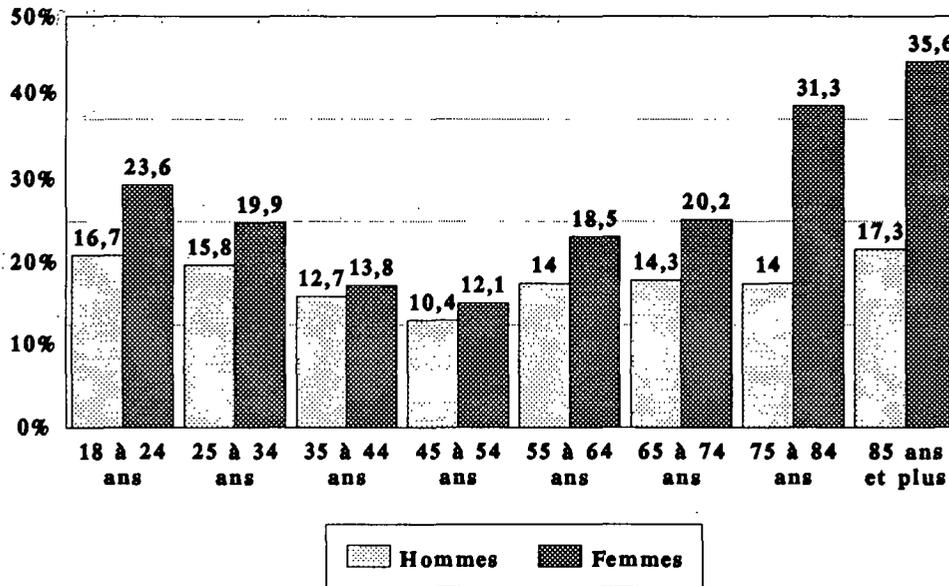
La moitié supérieure du graphique donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, indépendamment de leur situation familiale. Dans tous les cas, il y a plus de femmes pauvres que d'hommes, et c'est dans les groupes les plus jeunes et les âgés que les différences entre les sexes sont les plus prononcées. Des précisions supplémentaires sur la pauvreté parmi les hommes et les femmes sont fournies plus loin dans le présent rapport.

Les taux de pauvreté pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans et celui des 25 à 34 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Pour les hommes comme pour les femmes, les taux de pauvreté baissent dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 55 à 64 ans. Les taux plus élevés dans ce groupe témoignent des difficultés que rencontrent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.

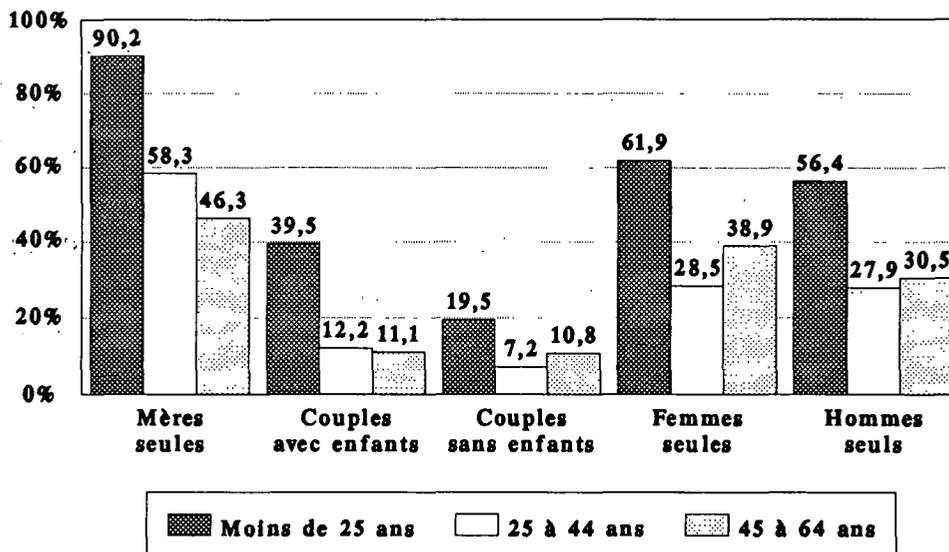
L'écart entre les hommes et les femmes plus âgés s'accroît. Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

La partie inférieure du graphique montre les variations des taux de pauvreté par groupe d'âge et type de famille en utilisant les cinq sous-catégories des moins de 65 ans. Le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales assez peu nombreuses qui ont à leur tête une femme de moins de 25 ans atteint 90,2 p. 100, ce qui est incroyablement élevé. Pour comparaison, ce taux est de 58,3 p. 100 dans le groupe des familles monoparentales dirigées par des femmes de 25 à 44 ans, et de 46,3 p. 100 dans celui où elles sont âgées de 45 à 64 ans.

## Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1993



## Taux de pauvreté selon l'âge et le type de famille, 1993



Graphique O

Les taux de pauvreté correspondant aux quatre autres types de famille non âgée sont également plus élevés dans le cas des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans. Dans celui des couples de moins de 65 ans sans enfant et dans celui des hommes et des femmes seules, les taux de pauvreté augmentent dans le groupe des 45 à 64 ans.

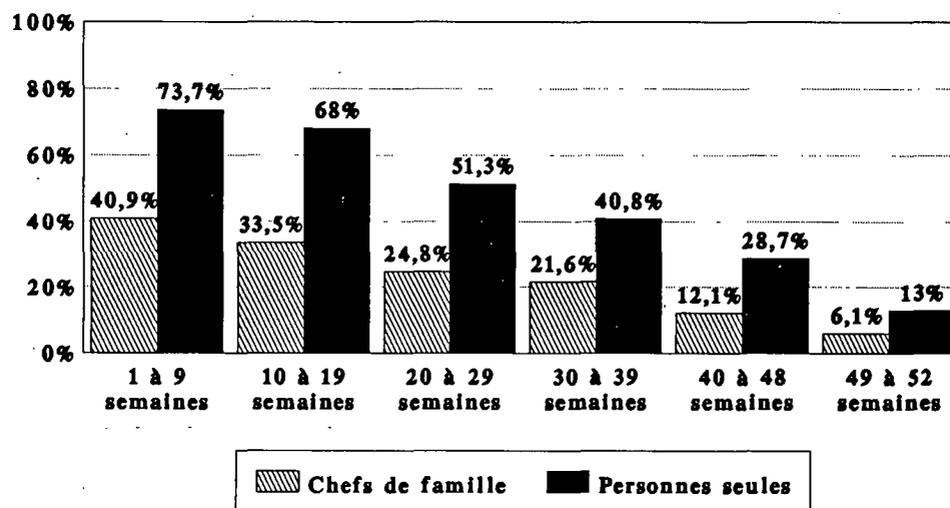
Il est fréquent que la situation familiale des gens changent plusieurs fois durant leur vie adulte, et la partie inférieure du graphique O est à interpréter en gardant cela à l'esprit. Ainsi, les mères seules de moins de 25 ans ne sont pas destinées à être des mères seules pauvres dans les deux groupes plus âgés. Elles peuvent passer dans la catégorie des personnes mariées avec enfants pauvres ou pas, dans celle des personnes mariées sans enfant une fois que les leurs auront grandi, ou dans celle des personnes seules pauvres ou pas.

### Travail

Comme on peut s'y attendre, un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiens et Canadiennes de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'un des plus révélateurs met en parallèle les taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées durant l'année par les moins de 65 ans (graphique P).

C'est parmi les chefs de famille et les personnes seules de moins de 65 ans qui ont travaillé d'une à neuf semaines seulement en 1993 que les taux de pauvreté sont les plus élevés, et parmi ceux qui ont travaillé à plein temps ou presque qu'ils sont les plus faibles. Par ailleurs, les taux des familles sont toujours inférieurs à ceux des personnes seules, parce que, dans beaucoup de familles, il y a d'autres salaires que celui du chef de famille. En fait, dans tous les groupes d'âge, le taux de pauvreté des familles disposant d'un revenu unique est de 22,2 p. 100 en 1993, tandis que dans les familles à deux revenus, il n'est que de 6,9 p. 100 et dans celles à trois revenus ou plus, il ne dépasse pas 2,9 p. 100.

## Taux de pauvreté selon le nombre de semaines de travail par les moins de 65 ans, 1993



Graphique P

Qu'il s'agisse des familles ou des personnes seules, les taux de pauvreté varient aussi avec le genre de travail. Au tableau 8 sont présentées les professions des chefs de famille par ordre croissant des taux de pauvreté. Le classement est assez différent pour les personnes seules, mais dans les deux cas, c'est parmi les chefs de familles et les personnes seules occupant des postes de gestionnaires que les taux de pauvreté sont les plus faibles et parmi les travailleurs du secteur des services qu'ils sont le plus élevés.

**TABLEAU 8**  
**TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1993**

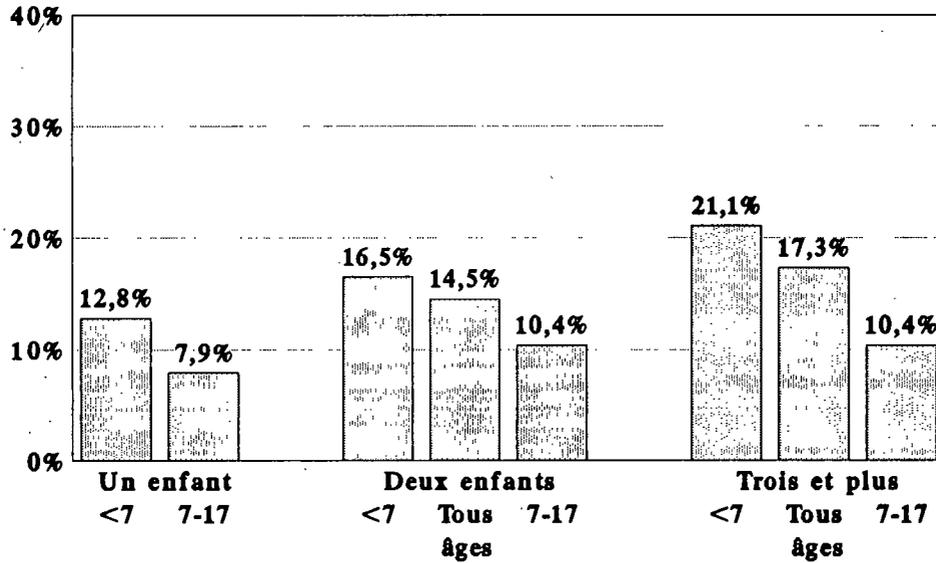
| Groupe professionnel                        | Chefs de famille | Personnes seules |
|---|------------------|------------------|
| Gestion                                     | 4,2 %            | 9,5 %            |
| Transformation et usinage                   | 7,1 %            | 15,2 %           |
| Professions libérales                       | 7,8 %            | 17,6 %           |
| Fabrication                                 | 8,4 %            | 31,6 %           |
| Transport                                   | 10,1 %           | 17,9 %           |
| Construction                                | 11,3 %           | 29,3 %           |
| Travail de bureau                           | 12,1 %           | 23,6 %           |
| Vente                                       | 14,4 %           | 24,6 %           |
| Agriculture, pêche, exploitation forestière | 16,2 %           | 27,1 %           |
| Services                                    | 22,2 %           | 48,1 %           |

### **Nombre et âge des enfants**

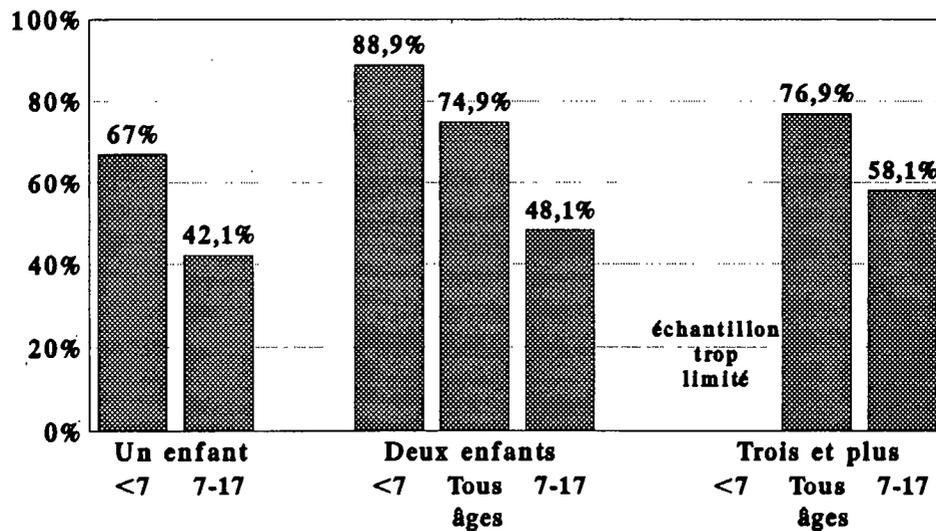
Nous avons vu comment les taux de pauvreté varient d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

La moitié supérieure du graphique Q montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales et la moitié inférieure, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

## Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1993



## Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1993



Graphique Q

Par exemple, en 1993, le taux de pauvreté parmi les familles biparentales ayant deux enfants de moins de 7 ans était de 16,5 p. 100. Pour les familles avec deux enfants appartenant à des groupes d'âge différents - un de moins de 7 ans et un dont l'âge se situe entre 7 et 17 ans - le taux était de 14,5 p. 100. On tombe à 10,4 p. 100 dans le cas des familles ayant deux enfants tous deux âgés de 7 ans ou plus.

Dans celui des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, le schéma est manifestement le même. Le taux de pauvreté était de 88,9 p. 100, lorsque les deux enfants ont moins de 7 ans. Il tombe à 74,9 p. 100 quand l'un des enfants a 7 ans ou plus, puis à 48,1 p. 100 une fois que les deux enfants dépassent l'âge de 7 ans.

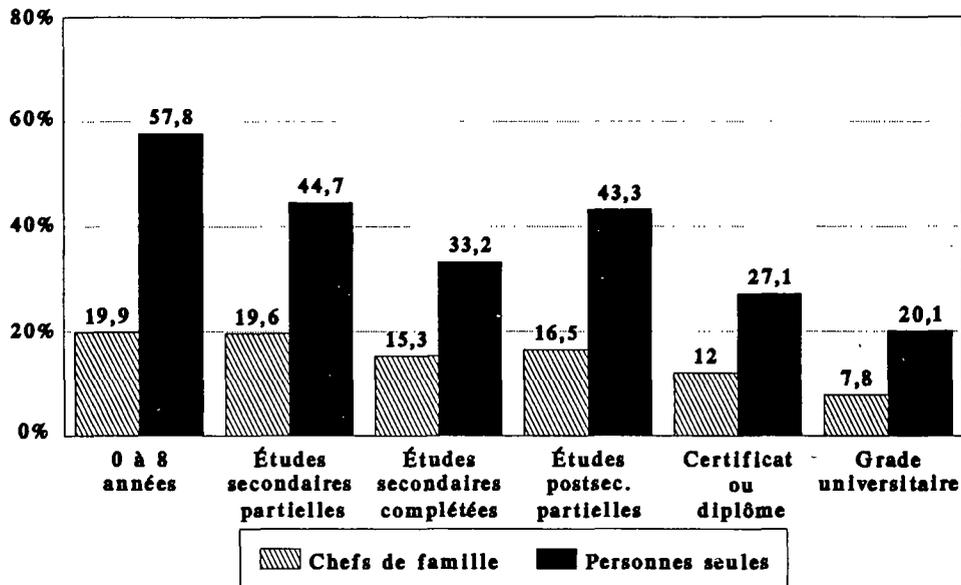
Il serait logique de penser que le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de famille ayant de très jeunes enfants parce que la garde des nourrissons et des bambins empêchent les jeunes mères de prendre un emploi. Elles sont enclines à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

Par ailleurs, il est intéressant de constater, dans d'autres statistiques, que les familles monoparentales dirigées par la mère comptent en moyenne moins d'enfants que les familles biparentales. En 1993, les mères seules âgées de moins de 65 ans et vivant dans la pauvreté avaient en moyenne 1,84 enfant, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté, 1,55 enfant. Parmi les couples de moins de 65 ans ayant des enfants, les couples pauvres avaient en moyenne 2,00 enfants, et les couples non pauvres, 1,84 enfant.

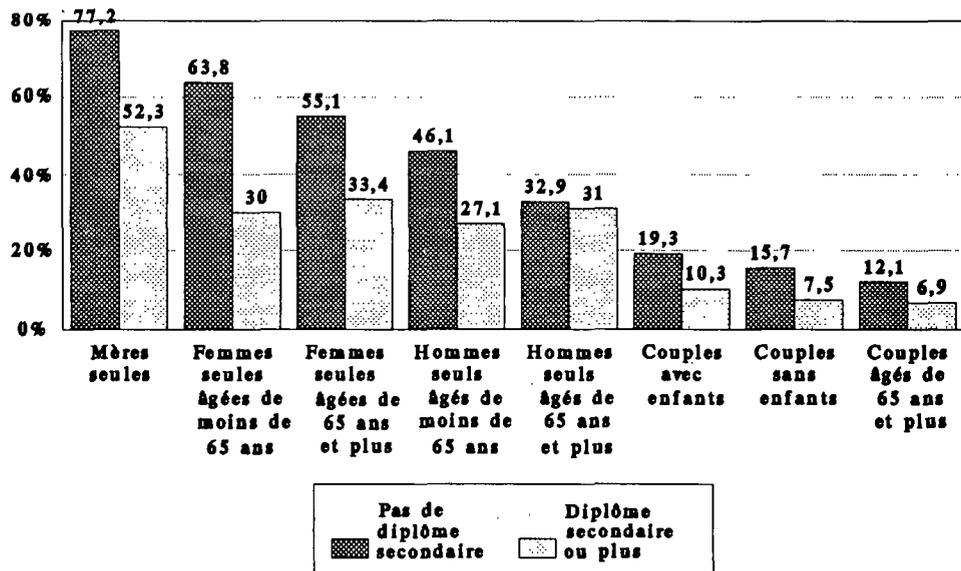
### Niveau de scolarité

Normalement, le risque de pauvreté décroît d'autant que la scolarité est poussée. Le graphique R montre que les taux de pauvreté sont supérieurs à 19 p. 100 pour les chefs de famille ayant huit années de scolarité ou moins ou qui ont commencé le secondaire mais sans le terminer. Les taux de pauvreté les plus faibles sont ceux touchant les familles dont le chef est diplômé d'université. On retrouve le même schéma général chez les personnes seules.

## Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1993



## Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1993



Graphique R

Autrement dit, on compte un nombre disproportionné de gens pauvres ayant un faible niveau de scolarité. Sur les personnes seules pauvres dénombrées en 1993, 50 p. 100 n'ont pas terminé l'école secondaire. Parmi les personnes seules qui ne sont pas pauvres, seulement 28 p. 100 n'ont pas terminé l'école secondaire. Sur les familles pauvres recensées, 43 p. 100 avaient à leur tête une personne qui n'a pas terminé l'école secondaire. Dans le cas des chefs de famille qui ne sont pas pauvres, ce chiffre est de 30 p. 100.

Pour mieux comprendre le lien entre le niveau d'instruction et la pauvreté, nous avons examiné les taux de pauvreté par type de famille et par niveau d'instruction ou de scolarité. La partie inférieure du graphique R donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes gris foncé indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes gris clair, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

Les schémas ressemblent à ceux correspondant au seul type de famille exposés plus tôt dans le présent rapport. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme qui n'a pas terminé l'école secondaire est de 77,2 p. 100, ce qui est de loin le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire est de 52,3 p. 100, ce qui est aussi le plus élevé, tous types de famille confondus. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leur scolarité risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères célibataires. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

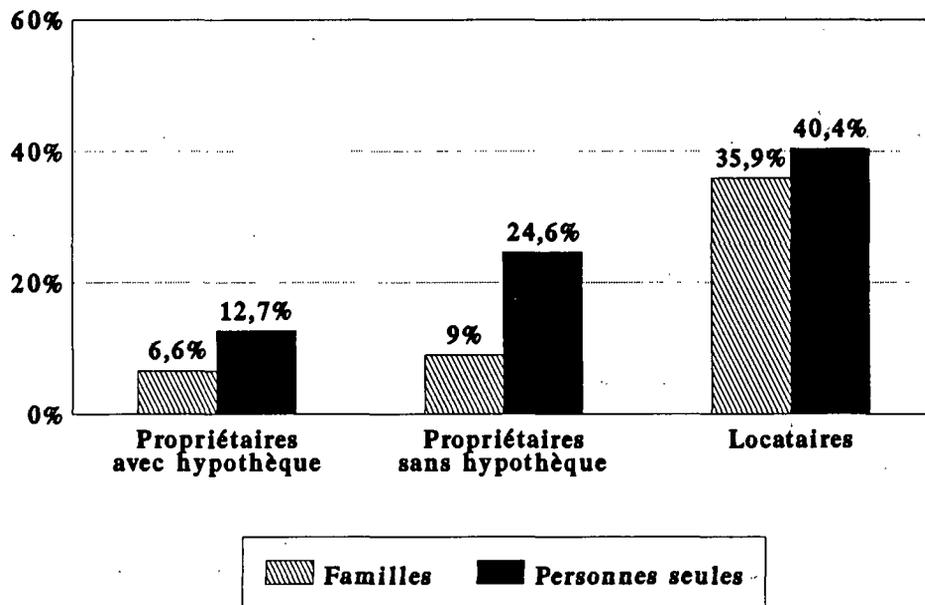
### Propriétaires et locataires

Les statistiques sur la pauvreté et le logement sont recueillies en trois catégories : les propriétaires avec emprunt hypothécaire, les propriétaires sans emprunt hypothécaire et les locataires. Le graphique S donne les taux de pauvreté par type de logement pour les familles et les personnes seules âgées de moins de 65 ans et pour les familles et les personnes seules âgées.

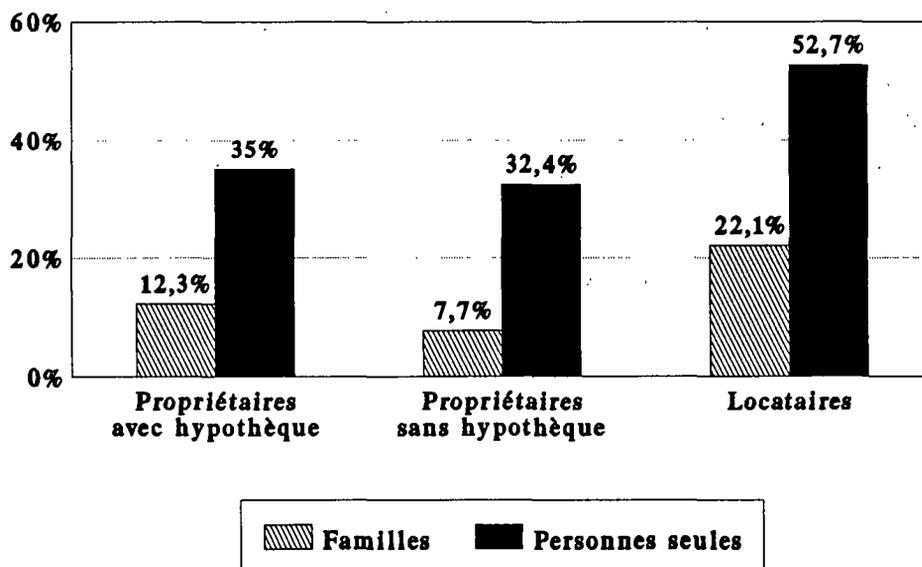
Dans les deux groupes, les taux de pauvreté sont plus élevés pour les personnes seules que pour les familles, et dans le cas des locataires que dans celui des propriétaires, que ces derniers aient contracté ou pas un emprunt hypothécaire. Cependant, on relève, en examinant les deux parties du graphique, certaines différences intéressantes entre les deux groupes d'âge. Dans celui des moins de 65 ans, les taux de pauvreté augmentent quand on passe de la catégorie des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire à celle des propriétaires n'en ayant pas, puis à celle des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, la situation est autre, les taux de pauvreté des propriétaires sans emprunt hypothécaire étant inférieurs à ceux des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire.

On constate également des différences intéressantes dans la répartition par groupe d'âge des familles et des personnes seules pauvres. Dans le groupe des moins de 65 ans, 65 p. 100 des familles pauvres et 87 p. 100 des personnes seules pauvres sont locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, le pourcentage des locataires tombe à 35 p. 100 pour les familles et à 64 p. 100 pour les personnes seules. Nombre des autres personnes âgées pauvres sont propriétaires et n'ont pas d'emprunt hypothécaire à rembourser. Il est vraisemblable que la plupart de ces personnes âgées ont remboursé leurs emprunts hypothécaires pendant leur vie active, mais qu'elles sont encore pauvres parce que leurs revenus de retraite annuels sont très faibles.

## Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de moins de 65 ans, 1993



## Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de 65 ans et plus, 1993

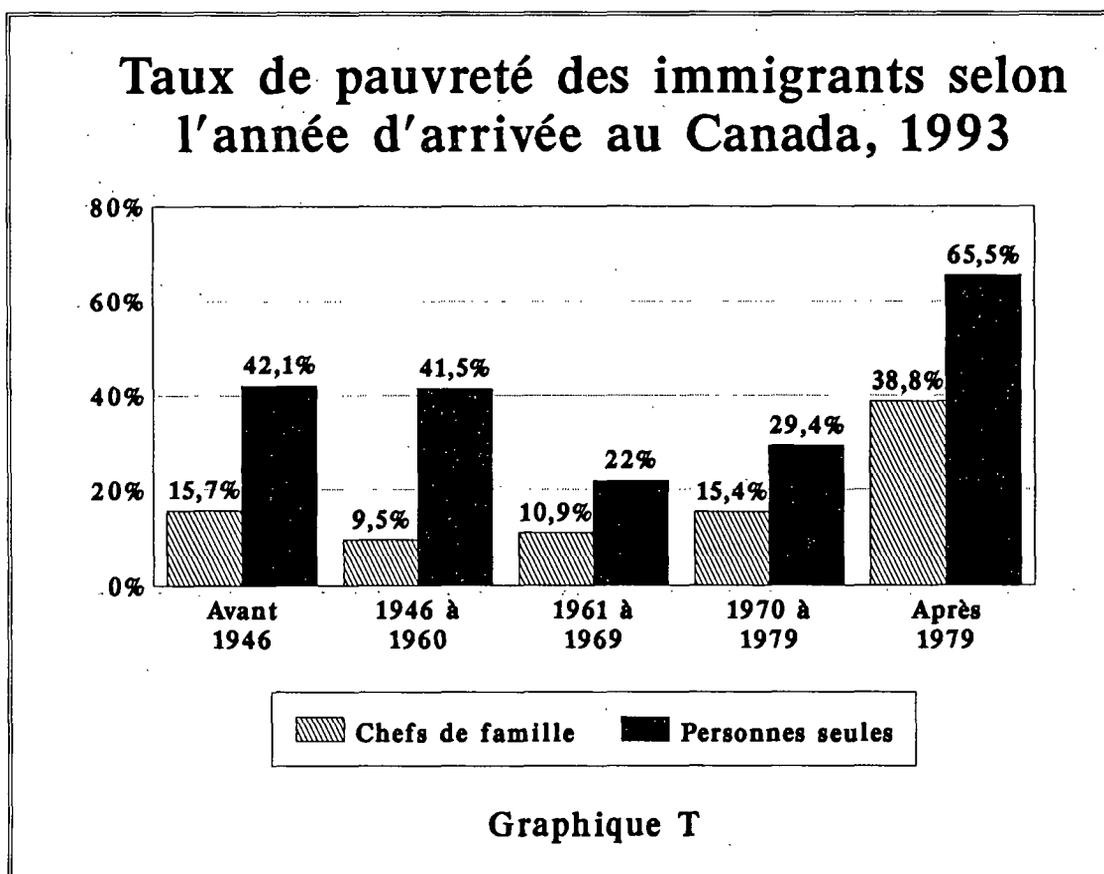


Graphique S

### Année d'immigration

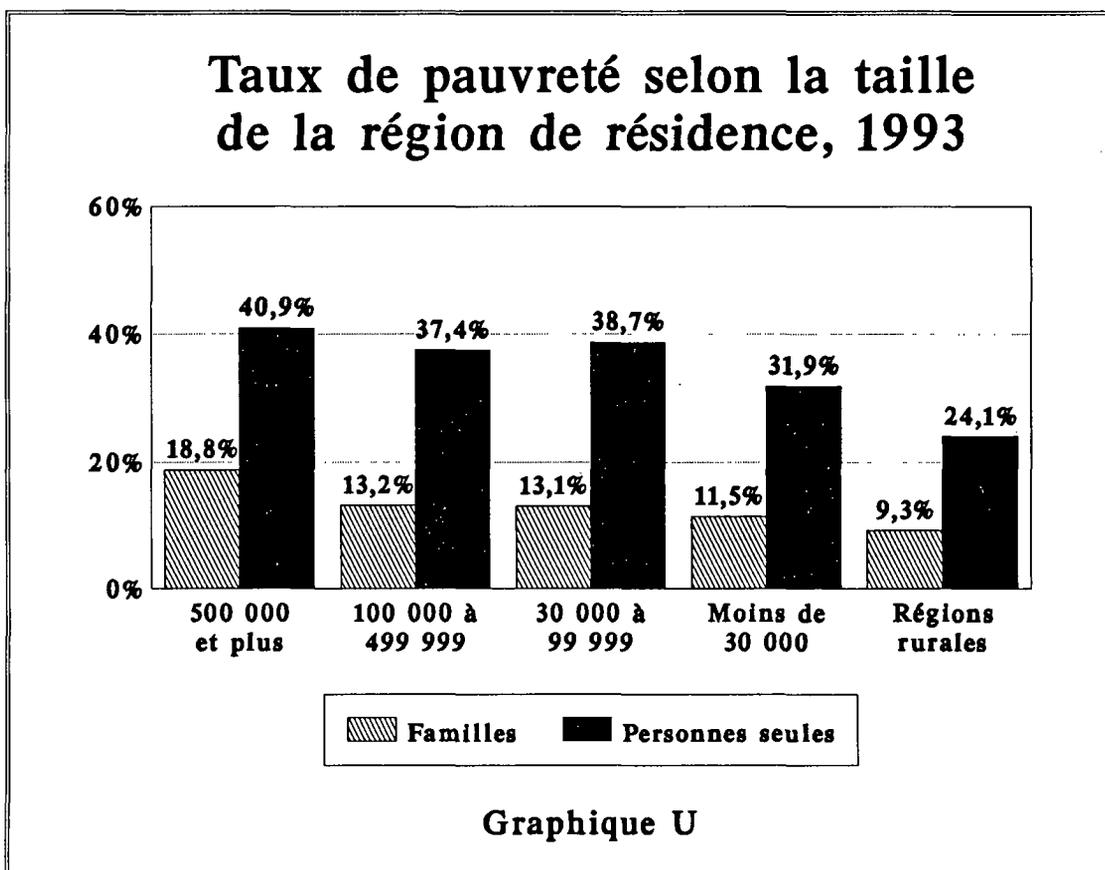
Les taux de pauvreté sont relativement faibles dans les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1980, et relativement élevés pour celles dont le chef est arrivé au Canada dans les années 80 ou plus tard. Parmi les personnes seules, on relève les taux de pauvreté les plus bas chez les immigrants arrivés dans les années 60 et les plus élevés, chez ceux venus après 1979.

En 1993, pour l'ensemble des familles dont les chefs sont des immigrants, le taux de pauvreté était de 19,7 p. 100, et celui de l'ensemble des immigrants seuls, de 43,6 p. 100. Les taux équivalents étaient de 13,6 p. 100 dans le groupe des familles dont le chef est canadien de naissance et de 36 p. 100 dans le groupe des personnes seules nées au Canada.



### Région de résidence

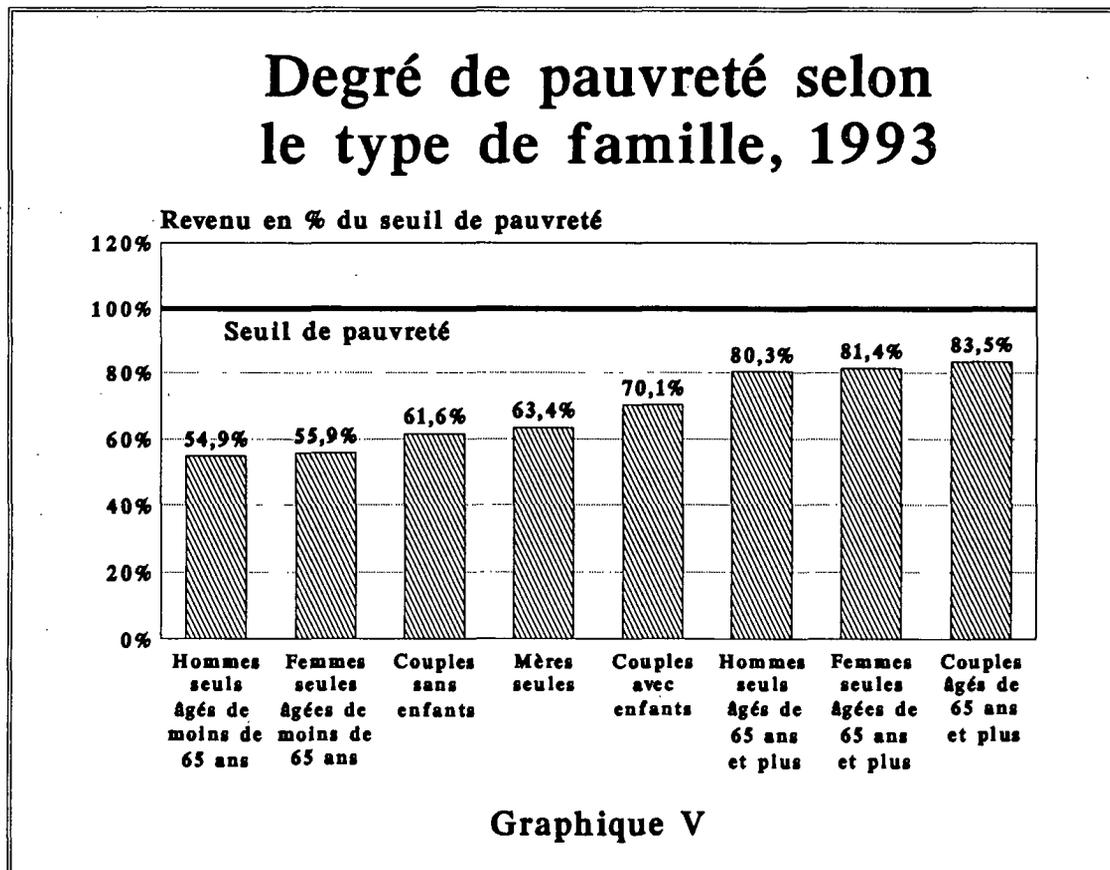
Le graphique U présente la pauvreté parmi les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Les seuils de faible revenu en zone urbaine sont supérieurs à ceux des zones rurales, ce qui explique en partie pourquoi les taux de pauvreté sont nettement plus élevés dans les grandes villes que dans les campagnes.



## DEGRÉ DE PAUVRETÉ, ÉCART DE PAUVRETÉ ET QUASI-PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le «degré de pauvreté». Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer l'«écart de pauvreté», afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir tous les Canadiens et Canadiennes de la pauvreté. Enfin, il est utile d'avoir des renseignements sur les «quasi-pauvres», c'est-à-dire sur les gens qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté et qu'une petite baisse de revenu ferait passer en-dessous.

Il existe plusieurs types de statistiques sur le degré de pauvreté. Deux mesures particulièrement utiles présentent le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres en pourcentage du seuil de pauvreté et le degré de pauvreté, en dollars en-dessous du même seuil.



Le graphique V donne les revenus moyens des Canadiens et Canadiennes en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite. En 1993, ce sont les hommes seuls de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 54,9 p. 100 du seuil de pauvreté, les moins pauvres sur ce tableau étant les couples mariés de 65 ans et plus, dont les revenus moyens équivalent à 83,5 p. 100 du seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 9 indique le degré de pauvreté par type de famille pour les années 1980 et 1993, tous les chiffres étant donnés en dollars de 1993 afin de tenir compte de l'inflation cumulée.

| <b>TABLEAU 9</b>   |   |   |
|--|---|---|
| <b>DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE</b>                       |   |   |
| <b>EN DOLLARS CONSTANTS DE 1993 (1980 ET 1993)</b>                       |   |   |
| Type de famille  | Dollars en-dessous<br>du seuil de pauvreté<br>en 1980 | Dollars en-dessous<br>du seuil de pauvreté<br>en 1993 |
| Mères seules âgées de moins de 65 ans<br>avec enfants de moins de 18 ans | 9 884 \$  | 8 566 \$  |
| Couples âgés de moins de 65 ans<br>avec enfants de moins de 18 ans       | 8 144 \$  | 7 677 \$  |
| Hommes seuls âgés de moins de 65 ans                                     | 7 054 \$  | 6 229 \$  |
| Femmes seules âgées de moins de 65 ans                                   |   | 6 139 \$  |
| Couples âgés de moins de 65 ans<br>sans enfants de moins de 18 ans       | 6 586 \$  | 5 946 \$  |
| Hommes seuls âgés de 65 ans et plus                                      | 3 927 \$  | 2 848 \$  |
| Femmes seules âgées de 65 ans et plus                                    |   | 2 492 \$  |
| Couples âgés de 65 ans et plus   | 3 308 \$  | 3 184 \$  |

Les huit types de famille présentés au tableau 9 sont classés en commençant par les deux types accusant le plus grand degré de pauvreté en 1980 - à savoir : les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et les couples de moins de 65 ans ayant eux aussi des enfants de moins de 18 ans. L'ordre général est différent lorsque les statistiques sont données en dollars au lieu de pourcentages, parce que les seuils de pauvreté des familles sont beaucoup plus élevés en dollars que ceux des personnes pauvres.

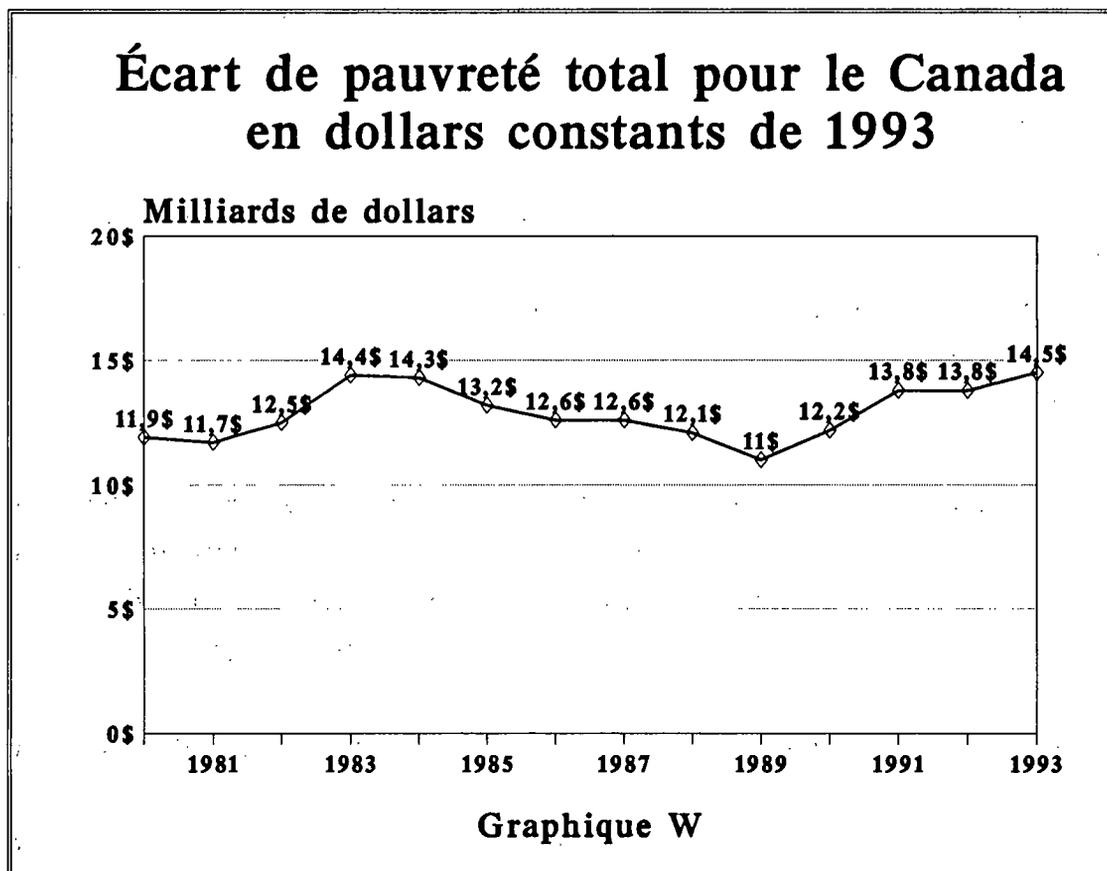
On constate une baisse sensible du degré de pauvreté dans tous les types de famille, sauf celui des couples âgés de 65 ans et plus. Statistique Canada n'a pas publié de chiffres sur le degré de pauvreté dans les catégories des personnes seules par sexe pour 1980. Cependant, si l'on se fie aux données récentes, il y avait relativement peu de différences entre hommes et femmes en 1980.<sup>2</sup>

Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles ou de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer «l'écart de pauvreté» total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer tous les Canadiens et Canadiennes au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

En 1993, l'écart de pauvreté était de 14,5 milliards de dollars (tableau 10). À eux seuls, quatre types de famille représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, des hommes seuls de moins de 65 ans, des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des femmes seules de moins de 65 ans. L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

| <p align="center"><b>TABLEAU 10</b></p> <p align="center"><b><u>ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1993</u></b></p> |                   |                 |
|---|-------------------|-----------------|
| Type de famille   | Écart de pauvreté | Part de l'écart |
| Couples âgés de moins de 65 ans<br>avec enfants de moins de 18 ans  | 2 879 000 000 \$  | 19,8 %          |
| Hommes seuls âgés de moins de 65 ans  | 2 863 000 000 \$  | 19,7 %          |
| Mères seules âgées de moins de 65 ans<br>avec enfants de moins de 18 ans  | 2 764 000 000 \$  | 19,0 %          |
| Femmes seules âgées de moins de 65 ans  | 2 502 000 000 \$  | 17,2 %          |
| Couples âgés de moins de 65 ans<br>sans enfants de moins de 18 ans  | 906 000 000 \$    | 6,2 %           |
| Femmes seules âgées de 65 ans et plus   | 874 000 000 \$    | 6,0 %           |
| Couples âgés de 65 ans et plus  | 250 000 000 \$    | 1,7 %           |
| Hommes seuls âgés de 65 ans et plus   | 237 000 000 \$    | 1,6 %           |
| Autres  | 1 239 000 000 \$  | 8,8 %           |
| Écart de pauvreté total   | 14 514 000 000 \$ | 100,0 %         |

L'écart de pauvreté canadien a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit au graphique W. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1993 afin de montrer les tendances en tenant compte de l'inflation. L'écart, qui était de 11,9 milliards en 1980, est passé à 14,4 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie, mais il s'est de nouveau creusé en 1990 avec l'arrivée de la récession suivante.



Outre les données sur le degré de pauvreté, Statistique Canada dispose également de chiffres sur la «quasi-pauvreté», c'est-à-dire sur la situation des familles et des personnes seules qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté. En 1993, on dénombrait 1,3 million de personnes seules dont le revenu se situait sous le seuil de pauvreté et 420 000 autres dont le revenu oscillait entre le seuil de pauvreté et 25 p. 100 au-dessus de celui-ci. Côté familles, les chiffres équivalents étaient respectivement de 1,1 million et 595 000.

Étant donné le nombre important de Canadiens et Canadiennes qui vivent juste au-dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté, les statistiques pourraient changer de façon spectaculaire en cas d'évolution économique marquée ou de grandes modifications dans la politique gouvernementale.

Pour se faire une idée de ces possibilités, le Conseil national du bien-être social a recalculé les taux de pauvreté de 1993 pour les personnes seules et les familles en se fondant sur les scénarios de la meilleure et de la pire éventualité.

Dans celui de la meilleure éventualité, nous avons supposé que tous les pauvres dont le revenu se situait entre 75 p. 100 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté bénéficiaient de hausses de revenu suffisamment importantes pour franchir le seuil de pauvreté. Le nombre des personnes seules pauvres passerait ainsi de 1,3 million à 749 000, et celui des familles pauvres, de 1,1 million à 617 000.

Le pire scénario, quant à lui, présuppose que toutes les personnes dont le revenu se situe entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté perdent soudain suffisamment de ce revenu pour tomber dans la pauvreté. Le nombre des personnes seules pauvres passerait de 1,3 million à 1,7 million, et celui des familles pauvres, de 1,1 million à près de 1,7 million.

Ni l'un ni l'autre de ces scénarios ne risque de se produire, mais ils illustrent la situation précaire de milliers de gens proches du seuil de pauvreté qui, chaque année, passent en-dessous ou remontent au-dessus. Ainsi, un grand nombre de personnes âgées vivent avec un revenu qui avoisine le seuil de pauvreté et une amélioration, même minime, des programmes publics qui les concernent modifierait sensiblement les taux de pauvreté.

**LES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES  
ET LEURS SOURCES DE REVENU**

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 11 donne le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres par type de famille, en 1993, le revenu moyen de tous les Canadiens et Canadiennes par type de famille, et il établit le rapport entre les deux.

| <b>TABLEAU 11</b>   |                          |                         |  |
|---|--------------------------|-------------------------|--|
| <b><u>REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1993</u></b>                |                          |                         |  |
| Type de famille   | Revenu moyen des pauvres | Revenu moyen d'ensemble | Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble |
| Hommes seuls âgés de moins de 65 ans                                  | 8 071 \$                 | 27 388 \$               | 29 %   |
| Femmes seules âgées de moins de 65 ans                                | 8 198 \$                 | 23 509 \$               | 35 %   |
| Femmes seules âgées de 65 ans et plus                                 | 11 735 \$                | 16 886 \$               | 69 %   |
| Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans       | 11 851 \$                | 53 877 \$               | 22 %   |
| Hommes seuls âgés de 65 ans et plus                                   | 11 921 \$                | 21 145 \$               | 56 %   |
| Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans | 15 010 \$                | 23 440 \$               | 64 %   |
| Couples âgés de 65 ans et plus  | 16 816 \$                | 37 121 \$               | 45 %   |
| Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans       | 19 782 \$                | 59 687 \$               | 33 %   |

Par exemple, en 1993, les hommes seuls de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 8 071 \$, alors que les hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondus, vivaient en moyenne avec 27 388 \$. Le revenu moyen des pauvres correspondait à 29 p. 100 de celui de tous les hommes seuls de moins de 65 ans.

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes sont parfois frappantes. Par exemple, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 19 782 \$ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 59 687 \$, soit trois fois autant, grosso modo.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. Les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 15 010 \$ seulement, mais le revenu moyen des mères seules était de 23 440 \$, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de toutes les familles avec deux conjoints.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiens et Canadiennes pauvres comptent sur divers programmes publics pour réussir à joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi perçues représentent une part très importante du revenu total.

Le tableau 12 indique le montant moyen de l'aide publique perçue par les familles et les personnes seules démunies. Les types de famille sont classés en ordre décroissant par rapport à l'aide perçue, le plus petit montant étant le premier donné. La deuxième colonne indique le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres toutes sources confondues - ce sont les mêmes chiffres qu'au tableau précédent. La troisième colonne donne le pourcentage du revenu total provenant de sources gouvernementales.

En 1993, les divers programmes gouvernementaux destinés à aider les pauvres ont fourni, en moyenne, aux femmes seules de moins de 65 ans, 46 p. 100 de leur revenu total; aux hommes seuls de moins de 65 ans, 53 p. 100 du leur; aux couples de moins de 65 ans sans enfant, 47 p. 100; aux couples de moins de 65 ans ayant des enfants, 47 p. 100; et aux mères

seules de moins de 65 ans ayant des enfants, 72 p. 100. Ils ont apporté aux femmes seules âgées de 65 ans et plus 91 p. 100 de leur revenu total; aux hommes seuls du même groupe d'âge, 94 p. 100 du leur; et aux couples âgés, 87 p. 100.

**TABLEAU 12**

**AIDE PUBLIQUE ACCORDÉE AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1993**

| Type de famille   | Aide publique moyenne | Revenu moyen toutes sources confondues | Aide publique en % du revenu total |
|---|-----------------------|--|------------------------------------|
| Femmes seules âgées de moins de 65 ans                                | 3 781 \$              | 8 198 \$                               | 46 %                               |
| Hommes seuls âgés de moins de 65 ans                                  | 4 266 \$              | 8 071 \$                               | 53 %                               |
| Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans       | 5 611 \$              | 11 851 \$                              | 47 %                               |
| Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans       | 9 345 \$              | 19 782 \$                              | 47 %                               |
| Femmes seules âgées de 65 ans et plus                                 | 10 727 \$             | 11 735 \$                              | 91 %                               |
| Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans | 10 833 \$             | 15 010 \$                              | 72 %                               |
| Hommes seuls âgés de 65 ans et plus                                   | 11 180 \$             | 11 921 \$                              | 94 %                               |
| Couples âgés de 65 ans et plus  | 14 553 \$             | 16 816 \$                              | 87 %                               |

Nous passons maintenant aux sources de revenu à proprement parler des pauvres, en commençant par celles des personnes âgées. La variété des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté parmi eux ont beaucoup diminué parmi ces personnes. La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont payés par le gouvernement fédéral sur les recettes générales. Les

prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec sont payées avec l'argent des cotisations versées par les travailleurs et les employeurs.

Le tableau 13 présente une image plus détaillée de ces sources et d'autres sources de revenu courantes pour les couples de personnes âgées pauvres et pour les hommes et femmes seuls pauvres de 65 ans et plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par les seuls bénéficiaires. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

| <b>TABLEAU 13</b>  |  |                                |   |                                |   |                                |
|--|--|--------------------------------|---|--------------------------------|---|--------------------------------|
| <b>SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1993</b>           |  |                                |   |                                |   |                                |
| Source de revenu   | Couples pauvres âgés de 65 ans et plus |                                | Hommes seuls pauvres âgés de 65 ans et plus |                                | Femmes seules pauvres âgées de 65 ans et plus |                                |
|  | % percevant ce revenu                  | Montant moyen par bénéficiaire | % percevant ce revenu                       | Montant moyen par bénéficiaire | % percevant ce revenu                         | Montant moyen par bénéficiaire |
| Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti | 89 %                                   | 11 846 \$                      | 98 %  | 7 226 \$                       | 99 %  | 8 319 \$                       |
| Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec                 | 67 %                                   | 4 102 \$                       | 75 %  | 4 387 \$                       | 59 %  | 3 018 \$                       |
| Placements   | 36 %                                   | 1 976 \$                       | 22 %  | 941 \$                         | 40 %  | 1 830 \$                       |
| Suppléments provinciaux  | 36 %                                   | 2 174 \$                       | 32 %  | 1 463 \$                       | 31 %  | 744 \$                         |
| Pensions professionnelles  | 9 %                                    | 4 829 \$                       | 19 %  | 2 356 \$                       | 16 %  | 2 444 \$                       |
| Toutes sources confondues  | 100 %                                  | 16 816 \$                      | 100 %                                       | 11 921 \$                      | 100 %   | 11 735 \$                      |

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti fédéraux. Si l'on n'atteint pas 100 p. 100, c'est probablement parce que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des programmes. En 1993, le montant maximal de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti versés aux couples âgés était de 16 272 \$, et le montant maximal pour une personne âgée seule, de 10 036 \$.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec constituent, en importance, la deuxième source de revenu, 67 p. 100 des couples âgés pauvres, 75 p. 100 des hommes âgés seuls pauvres, et 59 p. 100 des femmes âgées seules pauvres en ayant bénéficié. La prestation de retraite maximale versée par les deux régimes était de 8 008 \$ en 1993, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans et plus, de 4 805 \$. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

Quelques personnes âgées seules ont perçu un revenu de placements, mais les montants touchés sont modestes en moyenne.

Par «suppléments provinciaux», on entend ceux que certaines provinces versent, en plus du supplément du revenu garanti fédéral, aux personnes âgées ayant de faibles revenus. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants perçus sont en moyenne modestes.

Enfin, une assez petite proportion de personnes âgées tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel, et l'on voit au tableau 13 combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, encore que l'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage soient elles aussi importantes. Le tableau 14 donne plus de détails.

**TABLEAU 14**

**SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1993**

| Source de revenu                                     | Hommes seuls         |                                | Femmes seules        |                                | Couples sans enfant  |                                | Couples avec enfants |                                | Mères seules         |                                |
|--|----------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|
|  | % touchant ce revenu | Montant moyen par bénéficiaire | % touchant ce revenu | Montant moyen par bénéficiaire | % touchant ce revenu | Montant moyen par bénéficiaire | % touchant ce revenu | Montant moyen par bénéficiaire | % touchant ce revenu | Montant moyen par bénéficiaire |
| Gains  | 55 %                 | 6 111 \$                       | 58 %                 | 6 449 \$                       | 59 %                 | 8 416 \$                       | 77 %                 | 12 695 \$                      | 48 %                 | 6 949 \$                       |
| Bien-être social                                     | 47 %                 | 5 826 \$                       | 36 %                 | 5 707 \$                       | 36 %                 | 7 544 \$                       | 36 %                 | 9 910 \$                       | 71 %                 | 10 163 \$                      |
| Assurance-chômage                                    | 13 %                 | 4 663 \$                       | 11 %                 | 3 721 \$                       | 17 %                 | 4 845 \$                       | 33 %                 | 6 495 \$                       | 14 %                 | 4 857 \$                       |
| Placements   | 8 %                  | 1 585 \$                       | 15 %                 | 1 678 \$                       | 26 %                 | 1 791 \$                       | 15 %                 | 2 108 \$                       | 5 %                  | 1 309 \$                       |
| Prestation fiscale pour enfants                      | ---                  | ---                            | ---                  | ---                            | ---                  | ---                            | 100 %                | 2 517 \$                       | 99 %                 | 2 208 \$                       |
| Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec | 7 %                  | 5 552 \$                       | 14 %                 | 4 551 \$                       | 20 %                 | 5 920 \$                       | 4 %                  | 6 425 \$                       | 4 %                  | 4 868 \$                       |
| Pension alimentaire                                  | ---                  | ---                            | 2 %                  | 5 427 \$                       | ---                  | ---                            | 2 %                  | 1 405 \$                       | 16 %                 | 3 604 \$                       |
| Pensions professionnels                              | 1 %                  | 6 388 \$                       | 3 %                  | 4 910 \$                       | 7 %                  | 6 162 \$                       | 2 %                  | 8 748 \$                       | ---                  | ---                            |
| Revenu de toutes sources                             | 100 %                | 8 071 \$                       | 100 %                | 8 198 \$                       | 100 %                | 11 851 \$                      | 100 %                | 19 782 \$                      | 100 %                | 15 010 \$                      |

En 1993, les gains représentaient la principale source de revenu pour quatre des cinq types de famille figurant au tableau 14, et la deuxième source en importance des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Ces gains sont déclarés par 55 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 58 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 59 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; 77 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 48 p. 100 des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les 6 949 \$ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à peu près à 35 semaines de 40 heures de travail payées 5 \$ de l'heure ou à 17 semaines de travail à plein temps à 10 \$ l'heure.

Une part importante de chacun des cinq types de famille a perçu une assistance sociale en 1993. Ont déclaré avoir bénéficié de paiements de l'assistance sociale 47 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 36 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 36 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; 36 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 71 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. À en juger par la moyenne des sommes reçues, nombre d'hommes et de femmes seuls et de familles monoparentales pauvres ont recouru à l'assistance sociale pendant une bonne partie de l'année. En moyenne, les couples pauvres, avec ou sans enfants, semblent avoir dépendu moins longtemps de l'assistance sociale. Comme le Conseil national du bien-être social le signale dans Revenus de bien-être social, 1993, les personnes seules ont pu percevoir des prestations d'assistance sociale provinciales et de programmes connexes allant de 3 060 \$ à 8 306 \$ par an; les parents seuls ayant un enfant, entre 8 480 \$ et 15 061 \$; et les couples avec deux enfants, de 9 512 \$ à 19 765 \$.<sup>3</sup>

Les prestations d'assurance-chômage ont été mentionnées par 13 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 11 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 17 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; 33 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 14 p. 100 des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Comme dans le cas des gains, les sommes moyennes touchées donnent à penser que les familles et les personnes seules pauvres ont perçu des prestations d'assurance-chômage pendant assez longtemps. Le gouvernement fédéral a modifié les taux de prestations d'assurance-chômage le 4 avril 1993. Avant cette date, les prestataires recevaient 60 p. 100 de leur rémunération habituelle, jusqu'à un maximum de

447 \$ par semaine. Après cette date, le taux a été réduit à 57 p. 100, pour un maximum de 424 \$ par semaine.

Un assez petit pourcentage de familles et de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté ont touché des revenus de placements.

La prestation fiscale pour enfants a été adoptée en 1993 pour remplacer les allocations familiales, le crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit non remboursable pour les contribuables ayant des enfants de moins de 18 ans. Le montant maximal de la prestation fiscale pour enfants était, en 1993, dans la plupart des régions du Canada, de 1 233 \$ pour chaque enfant âgé de moins de sept ans et de 1 020 \$ pour chaque enfant de 7 à 17 ans.<sup>4</sup> Les taux différaient légèrement au Québec et en Alberta, par suite de demandes dans ce sens des deux gouvernements provinciaux.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarés par 14 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 20 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; et par de beaucoup plus petits pourcentages de personnes appartenant aux trois autres types de famille. L'Enquête sur les finances des consommateurs ne précise pas le type de prestation, mais il peut s'agir de personnes de 60 à 64 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité.

De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de pensions privés ont pu percevoir des pensions de retraite, rentes de survivant ou de pensions d'invalidité.

Statistique Canada a ajouté une question au sujet des pensions alimentaires pour les conjoints et les enfants dans ses formulaires d'enquête sur les revenus pour 1993. Le tableau 14 montre que 16 p. 100 des mères seules pauvres âgées de 65 ans et moins ont reçu une pension alimentaire, dont le montant se situait en moyenne à 3 604 \$. Seulement 2 p. 100 de femmes seules âgées de moins de 65 ans et de couples ayant des enfants de moins de 18 ans ont reçu une pension alimentaire de leur ancien conjoint.

Des données supplémentaires fournies par le bureau à la demande du Conseil national du bien-être social montrent que le taux de pauvreté était de 47,1 p. 100 chez les familles

monoparentales dirigées par des femmes ayant des enfants de moins de 18 ans, qui recevaient une pension alimentaire pour elles-mêmes et pour leurs enfants, et de 62,8 p. 100 chez les familles monoparentales dirigées par des femmes ne recevant pas de pension alimentaire.

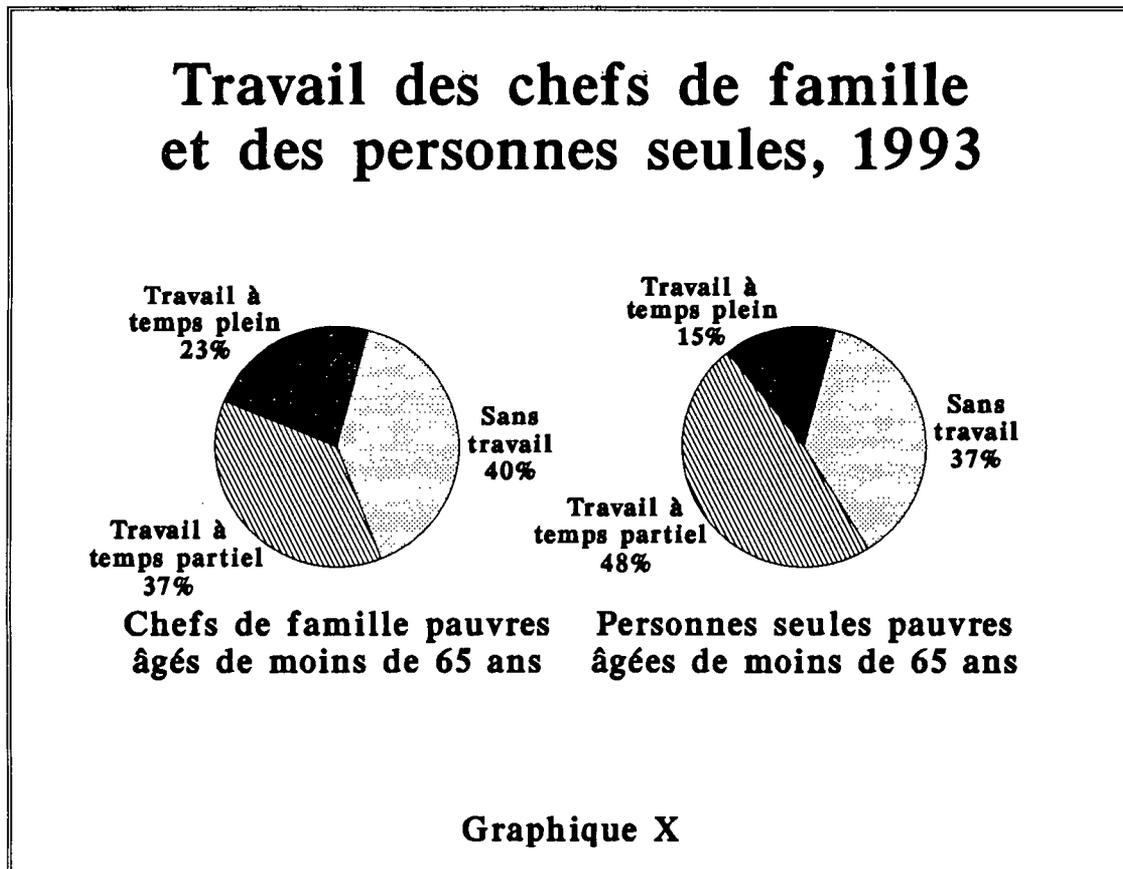
Les données indiquent également que les bénéficiaires de paiements de soutien ont moins tendance à compter sur l'assistance sociale. Quelques 58 p. 100 des mères seules pauvres qui ont fait état d'une pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants ont bénéficié de l'assistance sociale au cours de 1993; les prestations reçues s'élevaient à 8 311 \$ en moyenne. Quant aux mères seules pauvres qui n'ont pas déclaré de pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants, 74 p. 100 ont compté sur l'assistance sociale et reçu en moyenne 10 444 \$ en prestations.

## EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

### Les petits salariés

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée. Certains réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à plein temps pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.<sup>5</sup>

Le graphique X présente une ventilation des chefs de famille et des personnes seules vivant dans la pauvreté qui ont travaillé à plein temps, à temps partiel ou qui n'ont occupé aucun emploi rémunéré en 1993. Dans ces calculs, Statistique Canada a exclu les chefs de famille et les personnes seules de 65 ans et plus, ainsi que les personnes plus jeunes qui ont signalé une incapacité de travail permanente.



Par travail à plein temps, on entend que la personne travaille pendant au moins 49 semaines au cours de l'année et que la semaine de travail normale compte au moins 30 heures. Par travail à temps partiel, on entend que la personne travaille moins de 49 semaines dans l'année ou moins de 30 heures par semaine.

Dans l'ensemble, 23 p. 100 des chefs de famille pauvres de moins de 65 ans ont travaillé à plein temps en 1993; 37 p. 100 ont travaillé à temps partiel; et les 40 p. 100 restants n'ont pas occupé d'emploi rémunéré. Parmi les personnes pauvres seules de moins de 65 ans, 15 p. 100 ont travaillé à plein temps; 48 p. 100, à temps partiel; et les autres 37 p. 100, n'ont pas occupé d'emploi rémunéré.

Ces chiffres traduisent une détérioration des conditions de l'emploi, probablement due à la récession et à ses conséquences. En 1990, 27 p. 100 des chefs de famille pauvres travaillaient à plein temps; 40 p. 100, à temps partiel; et 33 p. 100, pas du tout. Les données équivalentes de 1990 pour les personnes pauvres vivant seules étaient 19 p. 100 à plein temps, 54 p. 100 à temps partiel et 27 p. 100 pas du tout.

Il existe une autre définition des petits salariés, à savoir les familles et personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

Le tableau 15 ventile les petits salariés par type de famille, selon cette deuxième définition. Comme le graphique X, il exclut les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les personnes inaptées au travail de façon permanente.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour une bonne part des quatre types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 47 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 50 p. 100 des femmes seules pauvres, 51 p. 100 des couples pauvres sans enfant et 56 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules étaient l'exception à la règle. En effet, seulement 21 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient la moitié de leur revenu ou plus d'un salaire.

**TABLEAU 15**

**FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS  
POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1993**

|  | Hommes<br>seuls | Femmes<br>seules | Couples<br>sans enfant | Couples<br>avec enfants | Mères<br>seules |
|--|-----------------|------------------|------------------------|-------------------------|-----------------|
| Nombre total de familles pauvres<br>ou de personnes seules pauvres*                                | 394 000         | 360 000          | 132 000                | 356 000                 | 315 000         |
| Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi<br>représentent la moitié ou plus du revenu total      | 185 000         | 179 000          | 67 000                 | 199 000                 | 66 000          |
| Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi<br>représentent la moitié ou plus du revenu total | 47 %            | 50 %             | 51 %                   | 56 %                    | 21 %            |
| Gains annuels moyens   | 7 422 \$        | 7 593 \$         | 10 149 \$              | 16 241 \$               | 11 857 \$       |
| Revenu moyen tiré de sources autres<br>que les gains d'un emploi                                   | 1 010 \$        | 919 \$           | 2 039 \$               | 5 189 \$                | 4 226 \$        |
| Revenu total moyen   | 8 432 \$        | 8 512 \$         | 12 188 \$              | 21 430 \$               | 16 083 \$       |
| Gains en pourcentage du revenu total   | 88 %            | 89 %             | 83 %                   | 76 %                    | 74 %            |

\* Le tableau exclut les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les personnes inaptes au travail de façon permanente.

La partie inférieure du tableau 15 indique le revenu moyen des petits salariés et l'importance de leur salaire. Les gains moyens des hommes et des femmes seuls, par exemple, équivalaient à 37 semaines de travail de 40 heures, à 5 \$ l'heure. Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

Le tableau donne également à penser que peu de familles ou de personnes seules travaillant dépendaient beaucoup de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou la prestation fiscale pour enfant.

Bien que les chiffres soient limités aux pauvres dont le salaire représentait au moins la moitié du revenu total, la dernière ligne du tableau montre qu'une part beaucoup plus importante du revenu total provient normalement des salaires. Ceux-ci représentaient, en moyenne, de 74 p. 100 à 89 p. 100 du revenu total des différents types de famille.

### Les enfants

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents, et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 16 donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1993. La catégorie «enfants pauvres tous types de familles» comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de famille nommés. Par exemple, le nombre national total, 1 415 000 enfants pauvres, comprend 69 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivent dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans et plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

**TABLEAU 16**

**ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1993**

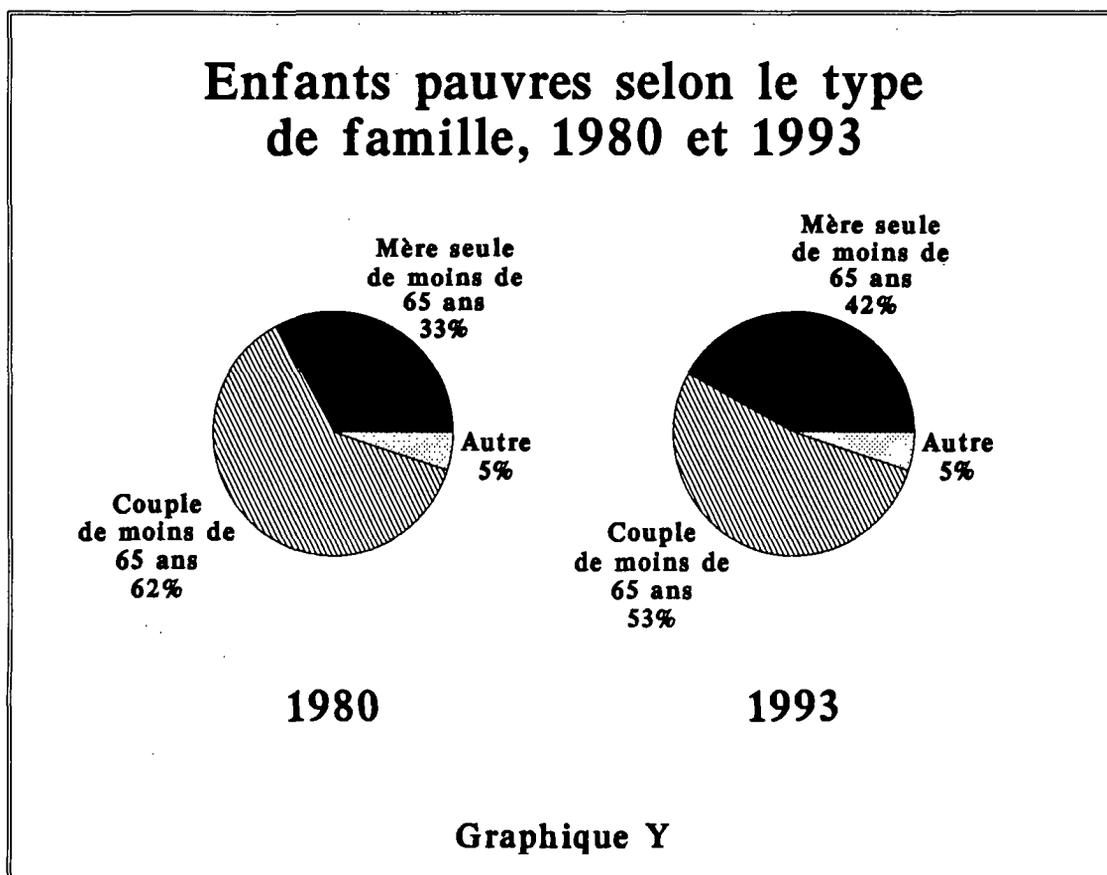
|                       | Enfants pauvres<br>tous types<br>de famille |                     | Enfants pauvres<br>famille biparentale<br>moins de 65 ans |                     | Enfants pauvres<br>mères seules<br>moins de 65 ans |                     |
|-----------------------|---|---------------------|---|---------------------|--|---------------------|
|                       | Taux de<br>pauvreté                         | Nombre<br>d'enfants | Taux de<br>pauvreté                                       | Nombre<br>d'enfants | Taux de<br>pauvreté                                | Nombre<br>d'enfants |
| Terre-Neuve           | 20,7 %                                      | 32 000              | 16,3 %  | 22 000              | 67,8 %   | 8 000               |
| Île-du-Prince-Édouard | 9,7 %                                       | 3 000               | 6,1 %   | 2 000               | 35,4 %   | 1 000               |
| Nouvelle-Écosse       | 22,1 %                                      | 48 000              | 12,2 %  | 22 000              | 73,7 %   | 25 000              |
| Nouveau-Brunswick     | 17,5 %                                      | 31 000              | 10,0 %  | 15 000              | 76,6 %   | 15 000              |
| Québec                | 20,9 %                                      | 348 000             | 14,6 %  | 207 000             | 64,0 %   | 129 000             |
| Ontario               | 20,9 %                                      | 525 000             | 13,1 %  | 264 000             | 61,0 %   | 238 000             |
| Manitoba              | 24,1 %                                      | 64 000              | 15,9 %  | 36 000              | 76,3 %   | 25 000              |
| Saskatchewan          | 22,6 %                                      | 59 000              | 14,7 %  | 33 000              | 69,6 %   | 23 000              |
| Alberta               | 19,8 %                                      | 140 000             | 13,0 %  | 77 000              | 61,9 %   | 52 000              |
| Colombie-Britannique  | 20,5 %                                      | 164 000             | 11,4 %  | 73 000              | 64,4 %   | 78 000              |
| Canada                | 20,8 %                                      | 1 415 000           | 13,4 %  | 752 000             | 63,8 %   | 595 000             |

En 1993, 20,8 p. 100 des jeunes Canadiens de moins de 18 ans étaient pauvres. C'est dans l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relève le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 9,7 p. 100, et au Manitoba que l'on trouve le plus fort, soit 24,1 p. 100. Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 13,4 p. 100, et les taux provinciaux allaient de 6,1 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 16,3 p. 100 à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement sont extrêmement forts. Le taux national est de 63,8 p. 100, soit 35,4 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard pour le taux le plus bas et 76,3 p. 100 et 76,6 p. 100 au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, respectivement, pour les taux les plus forts.

Entre 1992 et 1993, les taux de pauvreté parmi tous les enfants ont augmenté dans sept provinces, ce qui fait que le Canada a atteint le taux de pauvreté le plus élevé en 14 ans. Les taux de pauvreté dans les provinces parmi les enfants ont atteint leur niveau le plus élevé en 14 ans en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les seules diminutions entre 1992 et 1993 ont été enregistrées à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta. Le taux de 9,7 p. 100, enregistré pour tous les enfants en 1993 à l'Île-du-Prince-Édouard, est le plus bas en 14 ans.

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 16 montre que ce n'est pas le cas partout au Canada. En 1993, 752 000 enfants pauvres vivaient dans une famille biparentale composée de parents âgés de moins de 65 ans, tandis que 595 000 autres vivaient dans une famille monoparentale ayant une femme à sa tête âgée de moins de 65 ans.



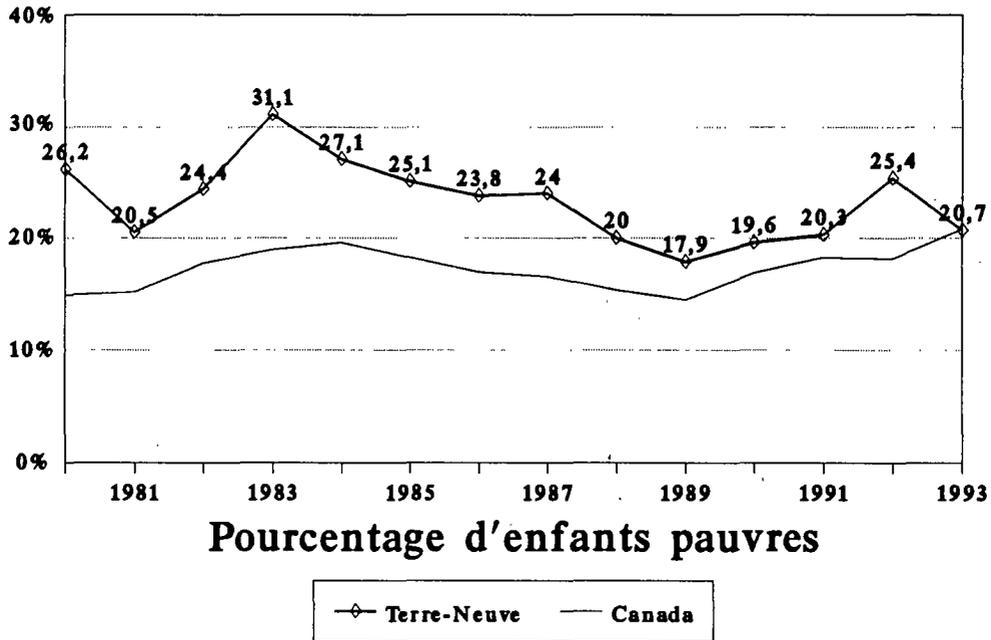
Les deux provinces faisant exception à la norme étaient la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique. Les enfants pauvres vivant avec leur mère seulement y étaient plus nombreux que ceux élevés par leurs deux parents, soit 25 000 contre 22 000 dans la première province et 78 000 contre 73 000 dans la seconde.

Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit au graphique Y, en 1980, 33 p. 100 des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1993, ces chiffres sont passés à 42 p. 100 et 53 p. 100 respectivement.

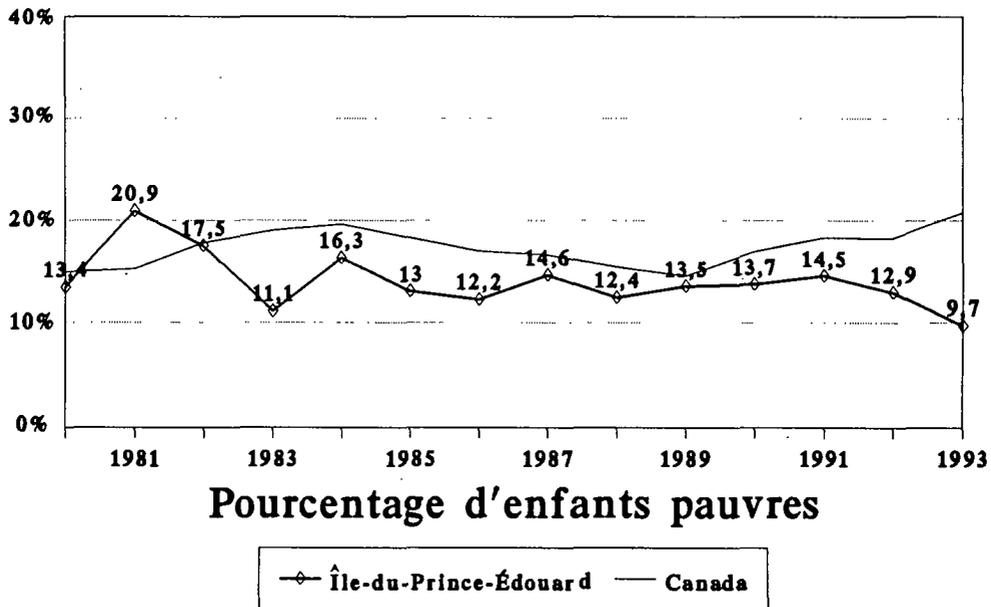
Les graphiques des cinq pages suivantes illustrent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants. Chacun donne les taux d'ensemble de la pauvreté touchant les enfants de 1980 à 1993. À des fins de comparaison, chaque graphique est assorti d'une courbe sans pourcentage qui représente l'évolution du taux de pauvreté chez les enfants au niveau national.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario affichaient des taux de pauvreté inférieurs à la moyenne pendant presque toute la période considérée. Quant à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan, leurs taux étaient généralement supérieurs à la moyenne. Ceux de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique variaient. Les taux du Nouveau-Brunswick sont tombés sous la moyenne en 1992 et 1993, et en 1992, ils étaient à leur plus bas avec 15,5 p. 100. Ceux de l'Alberta ont commencé à dépasser la moyenne à la fin des années 80 et ils étaient à leur plus fort en 1992 avec 23,3 p. 100.

## Terre-Neuve

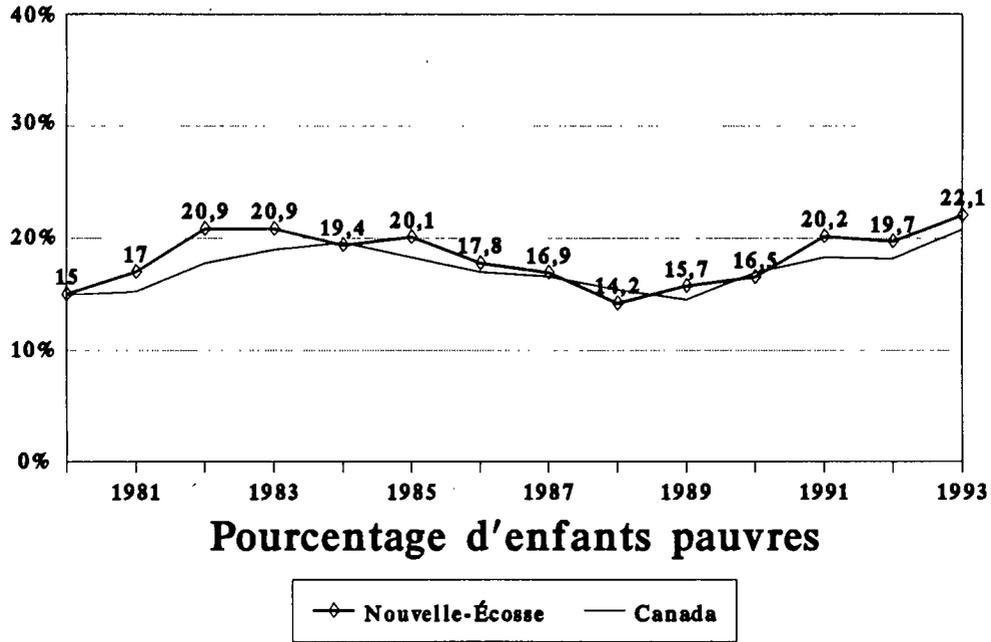


## Île-du-Prince-Édouard

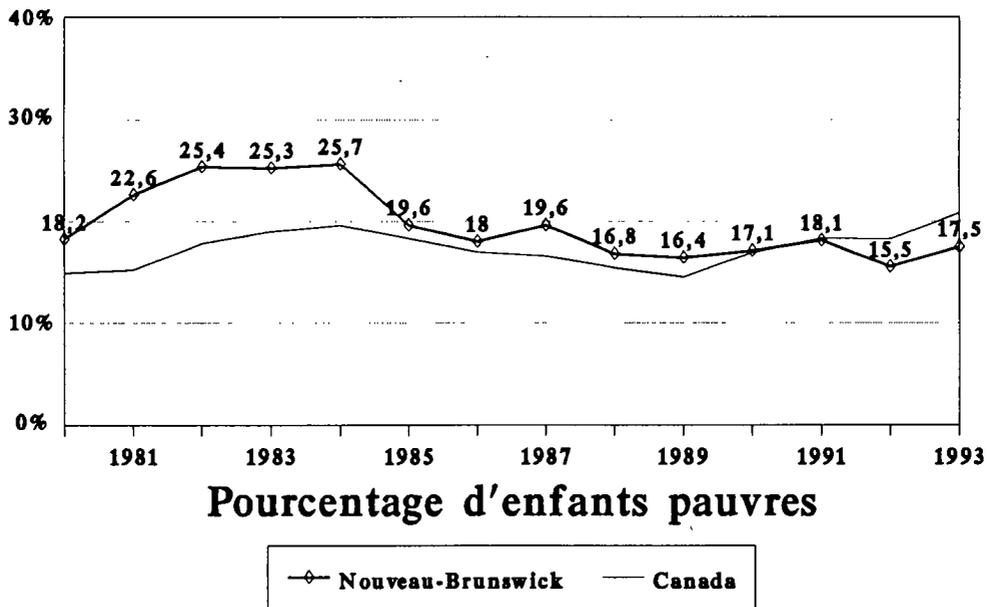


Graphique Z

## Nouvelle-Écosse

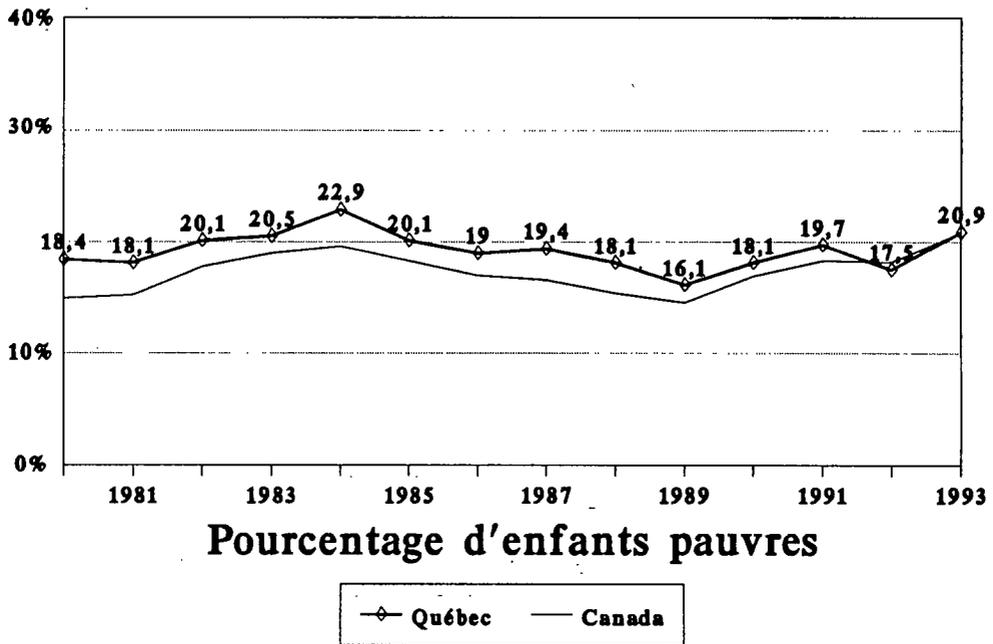


## Nouveau-Brunswick

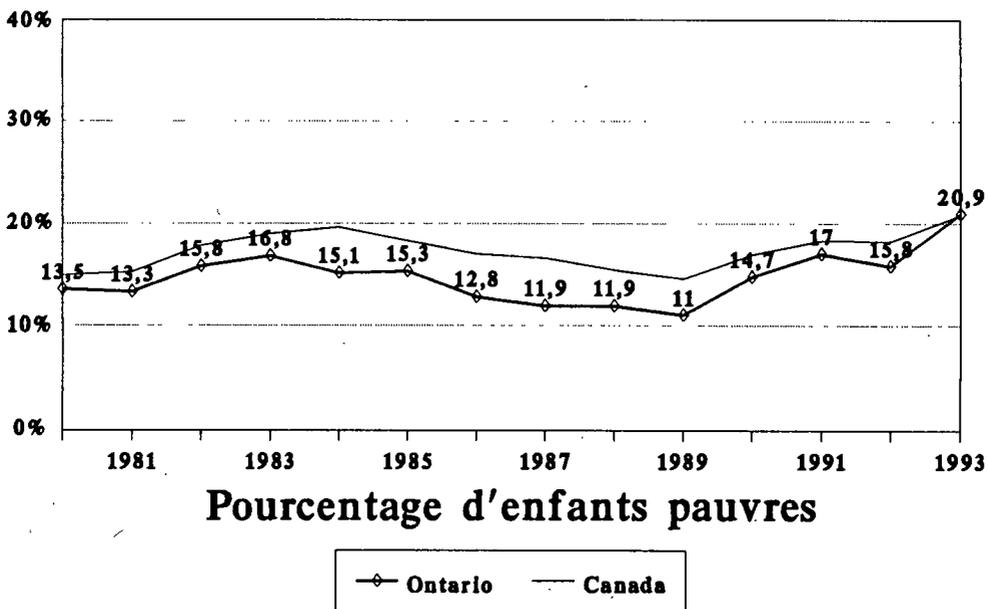


Graphique AA

# Québec

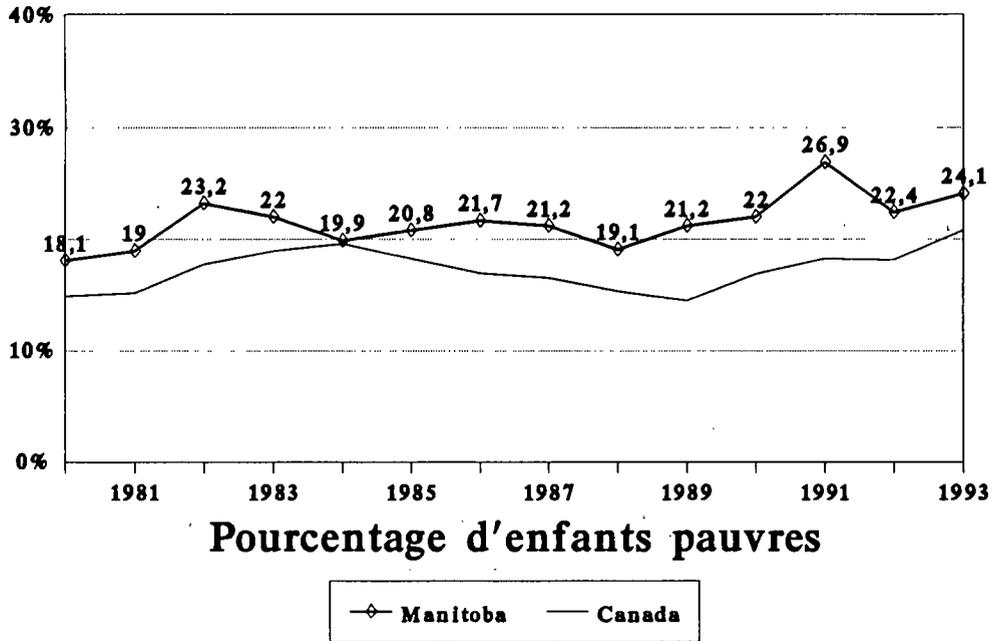


# Ontario

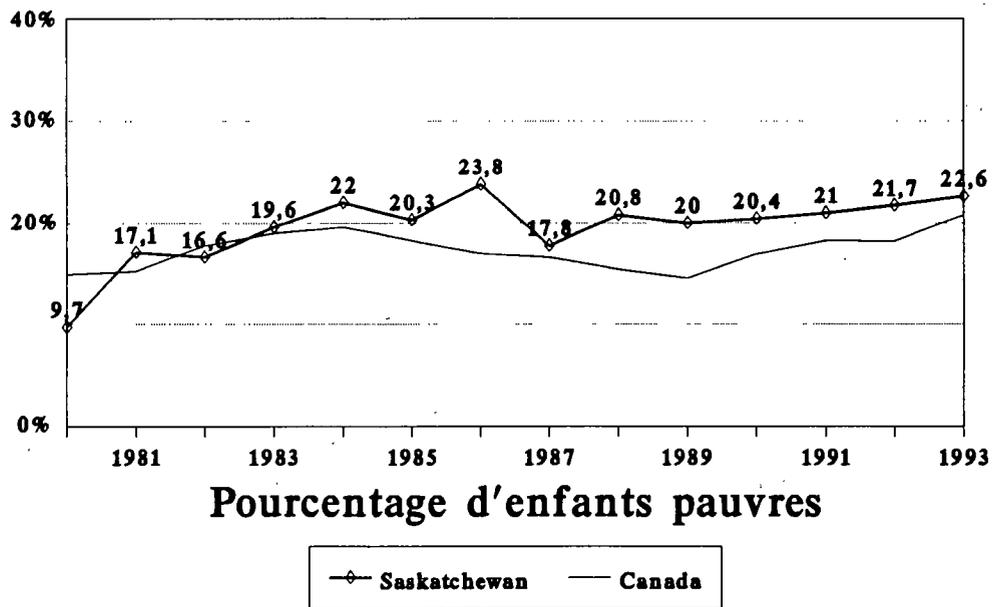


Graphique AB

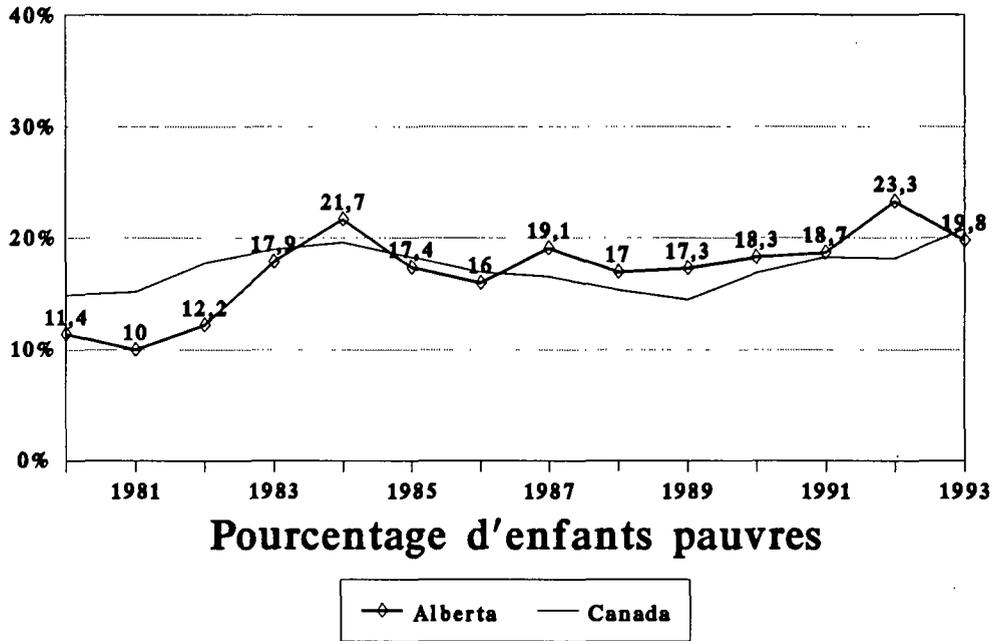
# Manitoba



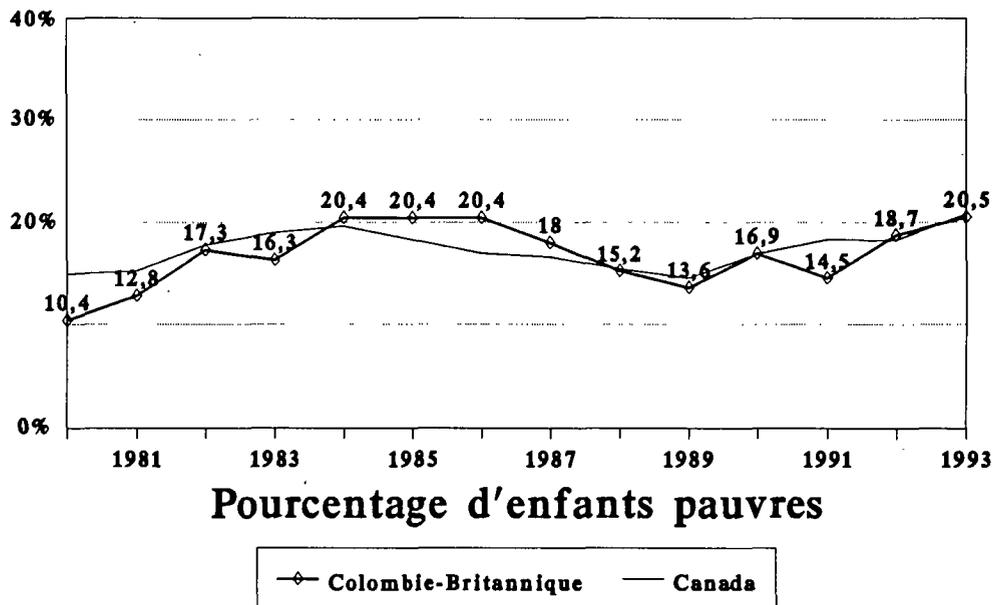
# Saskatchewan



# Alberta



# Colombie-Britannique



**Les femmes**

Comme nous l'avons vu plus tôt, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 17 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus de 1980 à 1993, et le rapport entre les taux des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

| <b>TABLEAU 17</b>   |                     |                      |                     |                      |  |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|--|
| <b>TENDANCES DE LA PAUVRETÉ</b>                               |                     |                      |                     |                      |  |
| <b><u>CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS</u></b> |                     |                      |                     |                      |  |
|   | Femmes adultes      |                      | Hommes adultes      |                      | Rapport entre les<br>taux de pauvreté<br>des hommes et<br>des femmes |
|   | Taux de<br>pauvreté | Nombre de<br>pauvres | Taux de<br>pauvreté | Nombre de<br>pauvres |  |
| 1980  | 18,0 %              | 1 565 000            | 12,7 %              | 1 058 000            | 1,42   |
| 1981  | 17,8 %              | 1 567 000            | 12,6 %              | 1 063 000            | 1,40   |
| 1982  | 18,1 %              | 1 624 000            | 13,6 %              | 1 160 000            | 1,33   |
| 1983  | 20,1 %              | 1 836 000            | 15,4 %              | 1 334 000            | 1,30   |
| 1984  | 19,7 %              | 1 817 000            | 14,9 %              | 1 304 000            | 1,31   |
| 1985  | 18,8 %              | 1 754 000            | 14,0 %              | 1 240 000            | 1,34   |
| 1986  | 17,7 %              | 1 677 000            | 13,4 %              | 1 197 000            | 1,31   |
| 1987  | 17,4 %              | 1 673 000            | 12,9 %              | 1 176 000            | 1,34   |
| 1988  | 17,1 %              | 1 664 000            | 11,7 %              | 1 081 000            | 1,46   |
| 1989  | 15,5 %              | 1 534 000            | 10,7 %              | 1 001 000            | 1,45   |
| 1990  | 16,2 %              | 1 622 000            | 11,3 %              | 1 079 000            | 1,43   |
| 1991  | 17,3 %              | 1 767 000            | 12,7 %              | 1 234 000            | 1,36   |
| 1992  | 17,4 %              | 1 804 000            | 13,1 %              | 1 289 000            | 1,33   |
| 1993  | 18,5 %              | 1 949 000            | 13,9 %              | 1 398 000            | 1,33   |

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. 100 parmi les femmes adultes, de 12,7 p. 100 parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1993, ces taux s'élevaient respectivement à 18,5 p. 100 et 13,9 p. 100, ce qui donnait un rapport de 1,33 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais le rapport change peu.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules âgées de 65 ans et plus, et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1993, le taux de pauvreté pour le premier type nommé était de 37,9 p. 100, comparé à 32,3 p. 100 pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 47,3 p. 100 pour les femmes et de 32,1 p. 100 pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, il était de 59,8 p. 100, soit beaucoup plus élevé que ceux correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et épouses sont identiques dans tous ces cas.

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner le rôle que jouent les femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1993 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté

hypothétiques des familles en l'absence du revenu féminin. Les résultats sont présentés au tableau 18.

En 1993, le taux réel de pauvreté dans l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans était de 10,4 p. 100, et le nombre total des familles vivant dans la pauvreté, de 552 000. Si l'on enlève les gains des épouses, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de pauvreté passe à 21,4 p. 100 et le nombre de familles pauvres fait plus que doubler, puisqu'il passe à 1 136 000.

| <b>TABLEAU 18</b>  |  |  |
|--|--|--|
| <b>LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES À DEUX CONJOINTS ÂGÉS<br/>DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1993</b> |  |  |
|  | Pourcentage des familles<br>qui étaient pauvres<br>en 1993 | Pourcentage des familles<br>qui auraient été pauvres<br>sans les gains de l'épouse |
| Terre-Neuve  | 13,8 %   | 22,9 %   |
| Île-du-Prince-Édouard  | 5,5 %  | 16,1 %   |
| Nouvelle-Écosse  | 9,3 %  | 18,6 %   |
| Nouveau-Brunswick  | 8,6 %  | 15,9 %   |
| Québec   | 12,7 %   | 24,2 %   |
| Ontario  | 9,2 %  | 19,6 %   |
| Manitoba   | 10,5 %   | 23,6 %   |
| Saskatchewan   | 10,3 %   | 24,6 %   |
| Alberta  | 10,3 %   | 21,0 %   |
| Colombie-Britannique   | 9,1 %  | 21,1 %   |
| Canada   | 10,4 %   | 21,4 %   |

Les tendances sont plus ou moins les mêmes dans l'ensemble du pays. Si les épouses n'avaient pas occupé d'emploi rémunéré, à défaut de tout autre changement, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été beaucoup plus élevés dans toutes les provinces.

### Les personnes âgées

Le tableau 19 présente les taux de pauvreté parmi les hommes et les femmes âgés, dans chaque province, en 1980, 1992 et 1993; ainsi que les changements enregistrés en 1980 par rapport à 1993, et en 1992 par rapport à 1993.

Au fil des ans, les taux de pauvreté parmi les personnes âgées ont chuté considérablement, et nombre des chiffres donnés pour 1992 constituent des records ou presque à la baisse. On a toutefois noté des augmentations entre 1992 et 1993.

Parmi les hommes âgés de 65 ans et plus, les taux de pauvreté ont augmenté entre 1992 et 1993, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Saskatchewan. Parmi les femmes âgées de 65 ans et plus, les taux ont augmenté à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Les augmentations enregistrées au Québec et en Ontario ont été particulièrement marquées. Le Québec a longtemps enregistré des taux de pauvreté parmi les personnes âgées bien au-dessus de la moyenne nationale, peut-être du fait qu'il s'agit de la seule grande province où il n'existe pas de supplément de revenu provincial pour les personnes âgées pauvres. L'Ontario a toujours eu des taux de pauvreté en-dessous de la moyenne pour les personnes âgées, mais les augmentations enregistrées en 1993 ont été tellement importantes qu'elles ont eu des répercussions dramatiques sur les taux de l'ensemble du pays. En fait, la plupart des augmentations de la pauvreté au niveau national chez les personnes âgées en 1993 ont découlé de l'augmentation de la pauvreté chez les personnes âgées en Ontario.

De façon plus positive, on a assisté à quelques réductions des taux de pauvreté parmi les personnes âgées en 1993, réductions qu'il convient de souligner. Les taux de pauvreté parmi les hommes et les femmes âgés de 65 ans et plus ont été à la baisse à Terre-Neuve et en Alberta. Parmi les femmes âgées, les taux de 17,6 p. 100 et de 22,6 p. 100 enregistrés à Terre-Neuve et en Alberta respectivement ont été les plus bas jamais atteints. Parmi les hommes, les taux les plus bas ont été enregistrés à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique, soit 5,8 p. 100 et 12,7 p. 100 respectivement.

**TABLEAU 19**

**TAUX DE PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES PAR PROVINCE**

|                       | Hommes      |      |      |                              |                              | Femmes |      |      |                              |                              |
|-----------------------|-------------|------|------|------------------------------|------------------------------|--------|------|------|------------------------------|------------------------------|
|                       | 1980        | 1992 | 1993 | %<br>changement<br>1980-1993 | %<br>changement<br>1992-1993 | 1980   | 1992 | 1993 | %<br>changement<br>1980-1993 | %<br>changement<br>1992-1993 |
|                       | Terre-Neuve | 27,6 | 18,1 | 13,1                         | -53 %                        | -28 %  | 36,9 | 23,1 | 17,6                         | -52 %                        |
| Île-du-Prince-Édouard | 33,7        | 6,4  | 5,8  | -83 %                        | -9 %                         | 52,7   | 11,9 | 12,6 | -76 %                        | +6 %                         |
| Nouvelle-Écosse       | 22,8        | 7,6  | 8,4  | -63 %                        | +11 %                        | 31,5   | 25,1 | 21,1 | -33 %                        | -16 %                        |
| Nouveau-Brunswick     | 22,1        | 5,4  | 8,3  | -62 %                        | +54 %                        | 34,2   | 16,5 | 22,0 | -36 %                        | +33 %                        |
| Québec                | 33,7        | 19,4 | 21,4 | -36 %                        | +10 %                        | 46,2   | 32,3 | 34,2 | -26 %                        | +6 %                         |
| Ontario               | 24,0        | 7,6  | 12,9 | -46 %                        | +70 %                        | 34,3   | 18,9 | 22,3 | -35 %                        | +18 %                        |
| Manitoba              | 23,8        | 16,3 | 12,6 | -47 %                        | -23 %                        | 41,2   | 24,4 | 24,9 | -40 %                        | +2 %                         |
| Saskatchewan          | 28,1        | 5,4  | 8,1  | -71 %                        | +50 %                        | 49,0   | 13,4 | 15,7 | -68 %                        | +17 %                        |
| Alberta               | 25,2        | 15,8 | 13,7 | -46 %                        | -13 %                        | 38,8   | 26,0 | 22,6 | -42 %                        | -13 %                        |
| Colombie-Britannique  | 29,6        | 14,8 | 12,7 | -57 %                        | -14 %                        | 32,7   | 21,7 | 23,6 | -28 %                        | +9 %                         |
| Canada                | 27,3        | 12,4 | 14,4 | -47 %                        | +16 %                        | 38,4   | 23,3 | 25,1 | -35 %                        | +8 %                         |

## RENVOIS

1. La même méthode a été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement a été estimées à 34,7 p. 100 du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
2. Statistique Canada publiait en mai 1992 des données détaillées sur le degré de pauvreté dans une monographie intitulée Tableaux des SFR/MFR, Revenu déficitaire/Surplus, 1980-1990.
3. Ces chiffres sont tirées du tableau 5 de Revenus de bien-être social 1993. On y retrouve les prestations provinciales de bien-être social et d'autres prestations provinciales.
4. En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
5. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Ross, David P. et E. Richard Shillington, Données de base sur la pauvreté au Canada — 1994 (Ottawa: Conseil canadien de Développement social, 1994), p. 75. On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Gunderson, Morley et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990), p. 57-61.

**ANNEXE**

| <b>SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA<br/>(BASE DE 1986) POUR 1994</b> |                                    |                   |                 |                 |        |
|---|------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|--------|
| Taille de la famille  | Population du secteur de résidence |                   |                 |                 |        |
|   | 500 000 et plus                    | 100 000 - 499 999 | 30 000 - 99 999 | Moins de 30 000 | Rural  |
| 1   | 15 479                             | 13 596            | 13 282          | 12 108          | 10 538 |
| 2   | 20 981                             | 18 430            | 18 004          | 16 411          | 14 286 |
| 3   | 26 670                             | 23 426            | 22 844          | 20 860          | 18 157 |
| 4   | 30 708                             | 26 969            | 26 348          | 24 019          | 20 905 |
| 5   | 33 550                             | 29 467            | 28 787          | 26 242          | 22 841 |
| 6   | 36 419                             | 31 983            | 31 246          | 28 483          | 24 792 |
| 7 et plus   | 39 169                             | 34 403            | 33 609          | 30 638          | 26 666 |

| <b>SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS DE 1995<br/>PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL*</b> |                                    |                   |                 |                 |        |
|---|------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|--------|
| Taille de la famille  | Population du secteur de résidence |                   |                 |                 |        |
|   | 500 000 et plus                    | 100 000 - 499 999 | 30 000 - 99 999 | Moins de 30 000 | Rural  |
| 1   | 15 758                             | 13 841            | 13 521          | 12 326          | 10 728 |
| 2   | 21 359                             | 18 762            | 18 328          | 16 706          | 14 543 |
| 3   | 27 150                             | 23 848            | 23 296          | 21 235          | 18 484 |
| 4   | 31 261                             | 27 454            | 26 822          | 24 451          | 21 281 |
| 5   | 34 154                             | 29 997            | 29 305          | 26 714          | 23 252 |
| 6   | 37 075                             | 32 559            | 31 808          | 28 996          | 25 238 |
| 7 et plus   | 39 874                             | 35 022            | 34 214          | 31 189          | 27 146 |

\* préparés sur un taux d'inflation estimatif de 1,8 p. cent tel que prévu dans le budget de 1995

**MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Mad. Claudette Arsenault Bradshaw | Moncton (Nouveau-Brunswick)            |
| Mad. Lucie Blais                  | Sullivan (Québec)                      |
| M. Jon Buttrum                    | Hamilton (Ontario)                     |
| Mad. Helen Margaret Finucane      | Regina (Saskatchewan)                  |
| M. Bruce Hardy                    | North Delta (Colombie-Britannique)     |
| M. Michael Miltenberger           | Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) |
| M. David S. Northcott             | Winnipeg (Manitoba)                    |
| M. Calvin A. White                | Flat Bay (Terre-Neuve)                 |

\*\*\*\*\*

Directeur intérimaire: Steve Kerstetter

Agent de liaison: Carole Lanthier Bayram

Agent de publications: Anna Kyle

## **CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Ils sont d'anciens ou d'actuels assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité de revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, Room 1876, Jeanne Mance Building, Ottawa K1A 0K9.